

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027

BILAN D'EXÉCUTION 2023

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR 



Sommaire

Préambule	3
I Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	12
II Équilibre et solidarité des territoires	18
III Enseignement supérieur, recherche et innovation	22
V Tourisme, mer et littoral	25
VI Culture	27
VII Développement économique	29
VIII Formation professionnelle et Égalité homme/femme	32
IX Volet métropolitain	35
XII Tempête Alex	38
Projets emblématiques	40

1,68 MILLIARD D'EUROS

POUR NOS TERRITOIRES DE LA RÉGION SUD

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER) 2021-2027

« Le Contrat de plan État-Région, porte bien son nom, c'est un contrat entre l'État et la Région pour accompagner les projets structurants des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. »

Intégré au Contrat d'avenir et signé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional le 30 mars 2022, le Contrat de plan État-Région (CPER) est un document stratégique de planification qui fixe, pour une durée de sept ans, les grandes priorités et orientations d'investissement que l'État et le Conseil régional s'engagent à mettre en œuvre conjointement au bénéfice du territoire régional.

LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION EN QUELQUES CHIFFRES

9 priorités thématiques

et 1,68 milliards d'euros de crédits contractualisés de l'État et de la Région inscrits à ce contrat.

3 protocoles thématiques

portant sur l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi que la culture et la vie étudiante ; qui viennent préciser les projets et investissements concrets sur lesquels s'engagent l'État et la Région sur la durée du Contrat.

6 Conventions d'Ambition Territoriale (CAT)

signées avec les Conseils départementaux de la région, qui déclinent le CPER au plus près des territoires.

1 volet spécifique

pour les trois métropoles régionales : Aix-Marseille-Provence Métropole, Toulon Provence Métropole, et la Métropole de Nice-Côte d'Azur avec 151 M€ dédiés.

1 volet mobilité

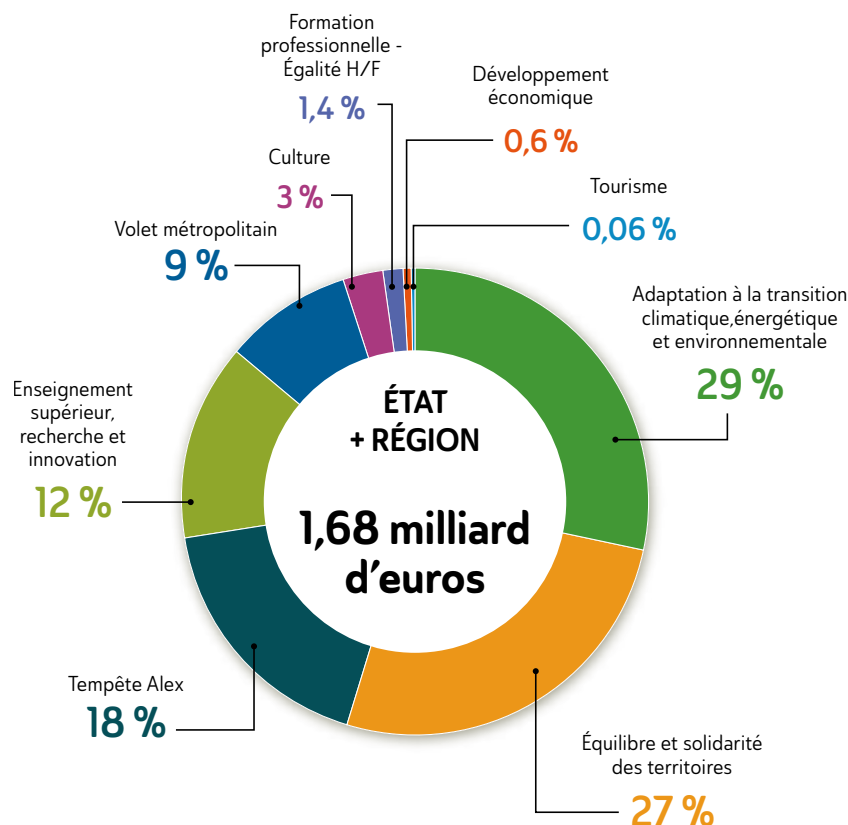
en cours d'élaboration par les services de l'État et du Conseil régional.

Au 31/12/2023, au terme de trois années de mise en œuvre du contrat, l'État et la Région ont engagé plus de 981 M€ soit 58 % de l'enveloppe contractualisée. L'État a engagé 521 M€ (61 %) et la Région 460 M€ (56 %), témoignant ainsi d'une programmation dynamique au service des territoires.

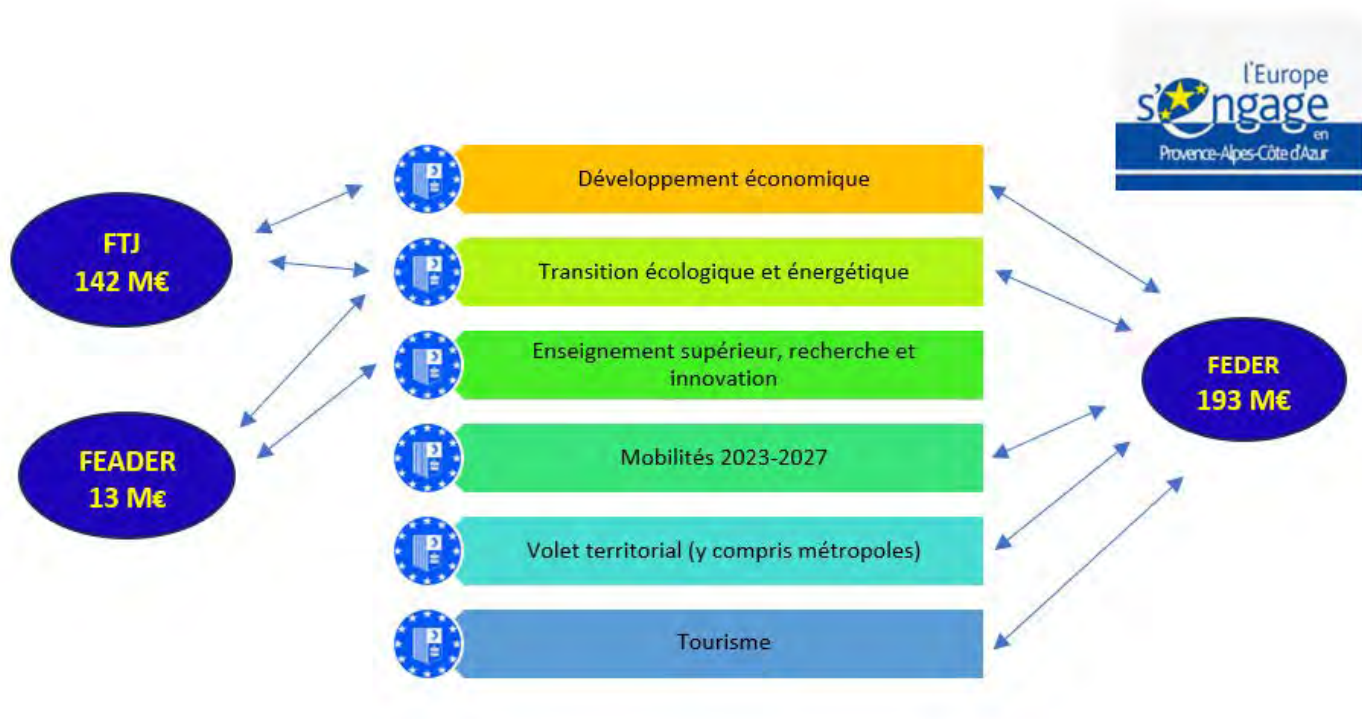
Maquette État-Région

Priorités	Maquette (€)		
	État	Région	État + Région
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	247 310 000	247 340 000	494 650 000
I – Axe 1 - Transition environnementale	156 540 000	156 540 000	313 080 000
1. Transition climatique	11 000 000	18 000 000	29 000 000
1. Amélioration de la connaissance et de la culture du risque		3 000 000	3 000 000
2. Adaptation et résilience face aux risques		15 000 000	15 000 000
2. Transition énergétique	43 400 000	47 000 000	90 400 000
1. Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires			
2. Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid			
4. Décarbonation			
5. Qualité de l'air			
3. Transition écologique	79 940 000	58 540 000	138 480 000
2. Aide aux entreprises dans leurs investissement de transition écologique			
3. Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques			
4. Développement de la résilience du littoral face au changement climatique			
5. Ressources en eau et travaux hydrauliques			
4. Économie circulaire et déchets	22 200 000	25 000 000	47 200 000
1. Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité			
2. La valorisation matière des déchets issus de chantiers du BTP			
4. Zéro déchet plastique en 2030			
5. Ingénierie territoriale	0	8 000 000	8 000 000
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022	90 770 000	90 800 000	181 570 000
II – Équilibre et solidarité des territoires	223 800 000	223 800 000	447 600 000
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion			
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités			
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			
4. Équipements sportifs			
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	96 670 000	96 670 000	193 340 000
1. Vie étudiante	83 670 000	58 000 000	141 670 000
2. Recherche et innovation	13 000 000	38 670 000	51 670 000
V – Tourisme	530 000	530 000	1 060 000
VI – Culture	26 000 000	26 000 000	52 000 000
VII – Développement économique	5 080 000	5 100 000	10 180 000
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel		3 000 000	3 000 000
1. Soutenir la relocalisation et défendre le « consommer local »			
2. Développer et renforcer l'économie solidaire en région			
2. Décarboner le tissu industriel		2 100 000	2 100 000
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	12 039 000	12 040 000	24 079 000
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	10 989 000	10 990 000	21 979 000
2. Favoriser l'égalité professionnelle	1 050 000	1 050 000	2 100 000
IX – Volet métropolitain	75 530 000	75 530 000	151 060 000
1. Aix Marseille Provence (AMP)			
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)			
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)			
XII – Tempête Alex	170 000 000	137 100 000	307 100 000
Total général	856 959 000	824 110 000	1 681 069 000

❖ Répartition des crédits contractualisés par priorité



❖ Articulation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement avec le CPER



Bilan des engagements 2023 État-Région

Priorités	Montants engagés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	23 798 835	10%	20 492 559	8%	44 291 394	9%
I – Axe 1 - Transition environnementale	23 798 835	15%	20 492 559	13%	44 291 394	14%
1. Transition climatique	0	0%	2 724 005	15%	2 724 005	9%
1. Amélioration de la connaissance et de la culture du risque				0%	0	0%
2. Adaptation et résilience face aux risques			2 724 005	18%	2 724 005	18%
2. Transition énergétique	1 310 837	3%	8 882 975	19%	10 193 811	11%
1. Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires			303 406		303 406	
2. Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid			7 982 939		7 982 939	
4. Décarbonation			586 547		586 547	
5. Qualité de l'air			10 083		10 083	
3. Transition écologique	19 475 042	24%	5 735 002	10%	25 210 044	18%
2. Aide aux entreprises dans leurs investissement de transition écologique			600 750		600 750	
3. Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques	16 110 050		1 141 314		17 251 364	
4. Développement de la résilience du littoral face au changement climatique			1 854 470		1 854 470	
5. Ressources en eau et travaux hydrauliques	3 364 992		2 138 468		5 503 460	
4. Économie circulaire et déchets	3 012 956	14%	3 121 321	12%	6 134 277	13%
1. Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité			2 781 321		2 781 321	
2. La valorisation matière des déchets issus de chantiers du BTP			300 000		300 000	
4. Zéro déchet plastique en 2030			40 000		40 000	
5. Ingénierie territoriale			29 256	0,4%	29 256	0,4%
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022						
II – Équilibre et solidarité des territoires	44 884 518	20%	25 982 578	12%	70 867 096	16%
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion	38 233 981		585 408		38 819 389	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités	1 181 989		12 040 287		13 222 276	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire	4 519 876		13 356 883		17 876 759	
4. Équipements sportifs	948 672				948 672	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	11 708 570	12%	16 126 657	17%	27 835 227	14%
1. Vie étudiante	9 970 000	12%	8 600 000	15%	18 570 000	13%
2. Recherche et innovation	1 738 570	13%	7 526 657	19%	9 265 227	18%
V – Tourisme		0%		0%	0	0%
VI – Culture	1 429 896	5%	1 999 002	8%	3 428 898	7%
VII – Développement économique	820 856	16%	2 150 000	42%	2 970 856	29%
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	820 856		2 150 000		2 970 856	
1. Soutenir la relocalisation et défendre le « consommer local »			1 850 000		1 850 000	
2. Développer et renforcer l'économie solidaire en région	820 856		300 000		1 120 856	
2. Décarboner le tissu industriel						
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	1 590 000	13%	1 599 061	13%	3 189 061	13%
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	1 260 000	11%	1 453 061	13%	2 713 061	12%
2. Favoriser l'égalité professionnelle	330 000	31%	146 000	14%	476 000	23%
IX – Volet métropolitain	5 016 467	7%	20 986 981	28%	26 003 448	17%
1. Aix Marseille Provence (AMP)			5 066 204		5 066 204	
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)			3 097 664		3 097 664	
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)			12 823 113		12 823 113	
XII – Tempête Alex		0%			0	
Total général	89 249 142	10%	89 336 838	11%	178 585 980	11%

Bilan 2023 des mandatements État-Région

Priorités	Montants mandatés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	12 209 603	51%	1 104 803	5%	13 314 406	30%
I – Axe 1 - Transition environnementale	12 209 603	51%	1 104 803	5%	13 314 406	30%
1. Transition climatique			0	0%	0	0%
1. Amélioration de la connaissance et de la culture du risque					0	
2. Adaptation et résilience face aux risques			0		0	
2. Transition énergétique	52 500	4%	36 765	0%	89 265	1%
1. Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires			0		0	
2. Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid			36 765		36 765	
4. Décarbonation			0		0	
5. Qualité de l'air			0		0	
3. Transition écologique	11 350 188	58%	632 451	11%	11 982 639	48%
2. Aide aux entreprises dans leurs investissement de transition écologique			321 625		321 625	
3. Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques	10 491 095		177 181		10 668 276	
4. Développement de la résilience du littoral face au changement climatique			3 457		3 457	
5. Ressources en eau et travaux hydrauliques	859 093		130 189		989 282	
4. Économie circulaire et déchets	806 915	0	416 331	13%	1 223 246	20%
1. Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité			396 331		396 331	
2. La valorisation matière des déchets issus de chantiers du BTP			0		0	
4. Zéro déchet plastique en 2030			20 000		20 000	
5. Ingénierie territoriale			19 256	66%	19 256	66%
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022						
II – Équilibre et solidarité des territoires	17 090 591	38%	354 444	1%	17 445 035	25%
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion	14 566 645		0		14 566 645	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités			0		0	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire	2 279 946		354 444		2 634 390	
4. Équipements sportifs	244 000				244 000	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	6 474 281	55%	0	0%	6 474 281	23%
1. Vie étudiante	4 831 599	48%	0	0%	4 831 599	26%
2. Recherche et innovation	1 642 682	94%	0	0%	1 642 682	18%
V – Tourisme						
VI – Culture	2 081 560	146%	377 069	19%	2 458 629	72%
VII – Développement économique	685 560	84%	150 000	7%	835 560	28%
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel			150 000		150 000	
1. Soutenir la relocalisation et défendre le « consommer local »					0	
2. Développer et renforcer l'économie solidaire en région	685 560				685 560	
2. Décarboner le tissu industriel						
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	1 354 745	85%	462 326	29%	1 817 071	57%
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	1 024 745		362 076		1 386 821	
2. Favoriser l'égalité professionnelle	330 000		100 250		430 250	
IX – Volet métropolitain	4 496 127	90%	498 019	2%	4 994 146	19%
1. Aix Marseille Provence (AMP)			498 019		498 019	
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)			0		0	
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)			0		0	
XII – Tempête Alex						
Total général	44 392 467	50%	2 946 661	3%	47 339 129	27%

* A la différence de l'Etat, les processus de la Région prévoient une instruction et un vote des dossiers en phase amont des projets, ce qui explique le différentiel de mandatement.

Cumul 2021-2023 des engagements État-Région

Priorités	Montants engagés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	182 971 854	74%	189 913 334	77%	372 885 188	75%
I – Axe 1 - Transition environnementale	80 901 663	52%	71 005 142	45%	151 906 805	49%
1. Transition climatique	13 032 424	118%	14 689 463	82%	27 721 887	96%
1. Amélioration de la connaissance et de la culture du risque			824 190	27%	824 190	27%
2. Adaptation et résilience face aux risques			13 865 273	92%	13 865 273	92%
2. Transition énergétique	15 580 316	36%	24 789 514	53%	40 369 830	45%
1. Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires			3 001 826		3 001 826	
2. Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid			19 744 717		19 744 717	
4. Décarbonation			2 032 888		2 032 888	
5. Qualité de l'air			10 083		10 083	
3. Transition écologique	44 663 026	56%	18 881 392	32%	63 544 418	46%
2. Aide aux entreprises dans leurs investissement de transition écologique			1 701 457		1 701 457	
3. Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques	30 555 045		6 514 381		37 069 426	
4. Développement de la résilience du littoral face au changement climatique	3 774 965		3 883 677		7 658 642	
5. Ressources en eau et travaux hydrauliques	10 333 016		6 781 877		17 114 893	
4. Économie circulaire et déchets	7 625 897	34%	11 476 516	46%	19 102 413	40%
1. Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité			10 255 746		10 255 746	
2. La valorisation matière des déchets issus de chantiers du BTP			1 165 770		1 165 770	
4. Zéro déchet plastique en 2030			55 000		55 000	
5. Ingénierie territoriale	0		1 168 256	15%	1 168 256	15%
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022	102 070 191	112%	118 908 192	131%	220 978 383	122%
II – Équilibre et solidarité des territoires	88 214 613	39%	61 454 991	27%	149 669 604	33%
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion			5 364 521		5 364 521	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités			31 016 386		31 016 386	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			23 829 508		23 829 508	
4. Équipements sportifs			1 244 576		1 244 576	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	26 197 712	27%	31 126 657	32%	57 324 369	30%
1. Vie étudiante	19 603 000	23%	17 600 000	30%	37 203 000	26%
2. Recherche et innovation	6 594 712	51%	13 526 657	35%	20 121 369	39%
V – Tourisme	20 000	4%	534 307	101%	554 307	52%
VI – Culture	5 830 256	22%	5 472 569	21%	11 302 825	22%
VII – Développement économique	2 605 956	51%	3 200 045	63%	5 806 001	57%
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	1 723 312		2 880 000		4 603 312	
1. Soutenir la relocalisation et défendre le « consommer local »			2 000 000		2 000 000	
2. Développer et renforcer l'économie solidaire en région			880 000		880 000	
2. Décarboner le tissu industriel			320 045		320 045	
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	5 170 815	43%	5 788 424	48%	10 959 239	46%
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	4 399 715	40%	5 356 674	49%	9 756 389	44%
2. Favoriser l'égalité professionnelle	771 100	73%	431 750	41%	1 202 850	57%
IX – Volet métropolitain	24 801 772	33%	49 321 725	65%	74 123 497	49%
1. Aix Marseille Provence (AMP)			7 782 661		7 782 661	
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)			19 282 198		19 282 198	
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)			22 256 865		22 256 865	
XII – Tempête Alex	185 915 540	109%	113 386 000	83%	299 301 540	97%
Total général	521 728 518	61%	460 198 052	56%	981 926 570	58%

Cumul 2021-2023 des mandatements État-Région

Priorités	Montants mandatés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	122 330 757	67%	99 382 517	52%	221 713 274	59%
I – Axe 1 - Transition environnementale	23 944 416	30%	10 006 410	14%	33 950 826	22%
1. Transition climatique	3 469 375	27%	1 260 177	9%	4 729 552	17%
1. Amélioration de la connaissance et de la culture du risque			130 857	16%	130 857	16%
2. Adaptation et résilience face aux risques			1 129 320	8%	1 129 320	8%
2. Transition énergétique	73 500	0,5%	1 195 538	5%	1 269 038	3%
1. Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires			459 285	15%	459 285	15%
2. Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid			487 154		487 154	2%
4. Décarbonation			249 099		249 099	12%
5. Qualité de l'air			0		0	0%
3. Transition écologique	19 406 462	43%	4 322 059	23%	23 728 521	37%
2. Aide aux entreprises dans leurs investissement de transition écologique			998 983	59%	998 983	59%
3. Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques	16 464 903		1 398 017		17 862 920	48%
4. Développement de la résilience du littoral face au changement climatique	285 982		915 578		1 201 560	16%
5. Ressources en eau et travaux hydrauliques	2 655 577		1 009 481		3 665 058	21%
4. Économie circulaire et déchets	995 079	13%	2 959 379	26%	3 954 458	21%
1. Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité			2 597 055		2 597 055	
2. La valorisation matière des déchets issus de chantiers du BTP			342 324		342 324	
4. Zéro déchet plastique en 2030			20 000		20 000	
5. Ingénierie territoriale	0		269 256	23%	269 256	23%
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022	98 386 341	96%	89 376 107	75%	187 762 448	85%
II – Équilibre et solidarité des territoires	56 430 820	64%	4 425 182	7%	60 856 002	41%
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion			562 257		562 257	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités			774 343		774 343	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			2 993 694		2 993 694	
4. Équipements sportifs			94 888		94 888	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	15 697 265	60%	391 721	1%	16 088 986	28%
1. Vie étudiante	9 812 198	50%	391 721	2%	10 203 919	27%
2. Recherche et innovation	5 885 067	89%	0	0%	5 885 067	29%
V – Tourisme	24 500	123%	255 778	48%	280 278	51%
VI – Culture	2 679 250	46%	1 600 919	29%	4 280 169	38%
VII – Développement économique	2 296 476	88%	1 184 010	37%	3 480 486	60%
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	746 856		880 000		1 626 856	
1. Soutenir la relocalisation et défendre le « consommer local »			150 000		150 000	
2. Développer et renforcer l'économie solidaire en région			730 000		730 000	
2. Décarboner le tissu industriel			304 010		304 010	
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	4 474 714	87%	4 049 662	70%	8 524 376	78%
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	3 703 614	84%	3 684 436	69%	7 388 050	76%
2. Favoriser l'égalité professionnelle	771 100	100%	365 225	85%	1 136 325	94%
IX – Volet métropolitain	6 326 812	26%	9 093 818	18%	15 420 630	21%
1. Aix Marseille Provence (AMP)			668 133		668 133	
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)			8 133 000		8 133 000	
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)			292 685		292 685	
XII – Tempête Alex	88 199 936	47%	39 386 958	35%	127 586 894	43%
Total général	298 460 530	57%	159 770 564	35%	458 231 094	47%

Actualités du Contrat de Plan État-Région en 2023

Outre les projets et les données chiffrées, l'année 2023 a été marquée par quelques événements d'actualité, en particulier en ce qui concerne :

La transition climatique

Au titre de cette mesure essentielle du CPER, qui porte principalement sur la prévention des risques naturels, 29 M€ de crédits État/Région (dont 11 M€ de part État) ont été contractualisés sur la durée du Contrat.

Sur la période 2021-2022, plus de 13 M€ de financements État ont d'ores et déjà été décaissés sur ce volet : les engagements de l'État inscrits dans le CPER sont donc atteints.

Néanmoins, et en lien avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État poursuivra son action sur la gestion des risques naturels en dehors du cadre du CPER.

Le volet Mobilités 2023-2027

L'année 2023 aura été marquée par la préparation du volet mobilités en vue de la programmation des investissements pour la période 2023-2027.

En effet, le CPER 2021-2027 signé en 2022 ne comprenait pas de volet mobilité en tant que tel mais venait proroger de deux ans le volet mobilité du CPER 2015-2020, afin d'attendre l'entrée en vigueur de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et les résultats des travaux du Conseil d'orientation des infrastructures.

Par courrier en date du 5 juin 2023, la Première Ministre a adressé au préfet de région un mandat de négociation sur le volet Mobilités, tenant compte des orientations gouvernementales, et s'appuyant notamment sur les travaux menés par le Conseil d'orientation des infrastructures (COI). Le mandat rappelle les principaux objectifs de l'État, qui sont ceux exposés dans la loi d'orientation des mobilités, et qui portent notamment sur la réduction des inégalités territoriales, sur le renforcement de l'offre de déplacement du quotidien, sur la mise en œuvre de la transition énergétique, et sur l'efficacité des transports de marchandises pour renforcer la compétitivité des territoires et des ports.

L'État et la Région partagent par ailleurs depuis le 14 novembre 2022 des objectifs communs formalisés dans le Protocole de Planification écologique, signé le 14 novembre 2022 par la Première ministre et le Président de la Région.

Ils ont ainsi convenu de l'ouverture des négociations pour cette période de programmation des investissements en faveur des mobilités du CPER 2021-2027 au travers de la lettre d'intention entre l'État et la Région signée le 20 juin 2023 par le ministre chargé des transports et le Président du Conseil régional.

L'élaboration du volet Mobilités 2023-2027 du CPER a donné lieu à une première concertation avec les collectivités locales et en particulier les métropoles et les départements en septembre 2023.

Ainsi, le 1^{er} décembre 2023, la Région Sud et le ministère des Transports ont renouvelé leur engagement commun avec la signature d'un protocole relatif au volet mobilité du Contrat de Plan État-Région (CPER) pour la période 2023-2027. Cet accord mobilise un montant de 1,5 milliard d'euros. Les participations de l'État et de la Région s'élèveront à 385 millions d'euros chacun.

Le volet Mobilités 2023-2027 sera intégré, par voie d'avenant, au CPER 2021-2027 après finalisation de la procédure d'élaboration qui prévoit une consultation formelle du public, sur la base notamment d'une évaluation environnementale stratégique du projet de contractualisation.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

L'immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche représente 1,5 million de m² de surfaces d'enseignement, d'administration, de recherche et de vie étudiante (dont environ 16 300 lits en logements étudiants gérés par les CROUS) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le renforcement de l'attractivité des établissements passe notamment par un soutien aux projets immobiliers ayant pour objet la construction et la réhabilitation des campus et, par là même, l'amélioration des conditions de vie et de la réussite des étudiants

Le CPER est à ce titre une opportunité et une priorité (n° 3) pour soutenir les projets de construction, de rénovation et d'amélioration des performances environnementales des campus sur les principaux sites universitaires pour les rendre plus attractifs, fonctionnels et durables et pour amplifier la construction de logements sociaux étudiants.

En juin 2022, un premier protocole d'application du CPER en matière d'opérations immobilières d'enseignement supérieur et d'équipements de recherche a été signé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

En décembre 2023, un avenant à ce protocole a été voté par l'Assemblée délibérante de la Région, et ce afin d'actualiser la liste des projets relatifs au volet « Vie étudiante ».

Les changements suivants sont à noter :

- * Le retrait du projet Résidence Quartz Toulon, l'acquisition qui conditionnait la réalisation du projet n'ayant pas abouti. Les financements initialement prévus pour soutenir cette opération ont été reportés, pour partie, sur les 2 projets de restauration universitaire ajoutés sur Toulon ;

- * Le projet "déconstruction de l'ex-laboratoire LMPC et construction d'une résidence neuve Valrose" à Nice n'a pas abouti en raison de difficultés foncières. Les financements sont reportés sur l'opération Saint Jean d'Angely avec un plus grand nombre de logements projetés ;

- * L'évolution de l'opération de logements universitaires Saint-Jean-d'Angély à Nice en vue d'y construire un plus grand nombre de chambres ;

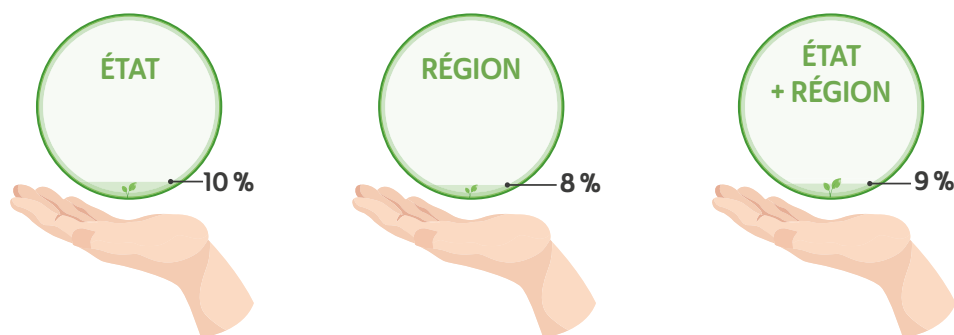
- * L'intégration de deux projets de restauration universitaires à Toulon : l'extension du restaurant universitaire dit « l'Escarpe » porté par le CROUS Nice-Toulon ; et la création d'un espace de vie étudiante et de restauration universitaire dit « les terrasses de Pi » à Toulon, porté par l'université de Toulon.



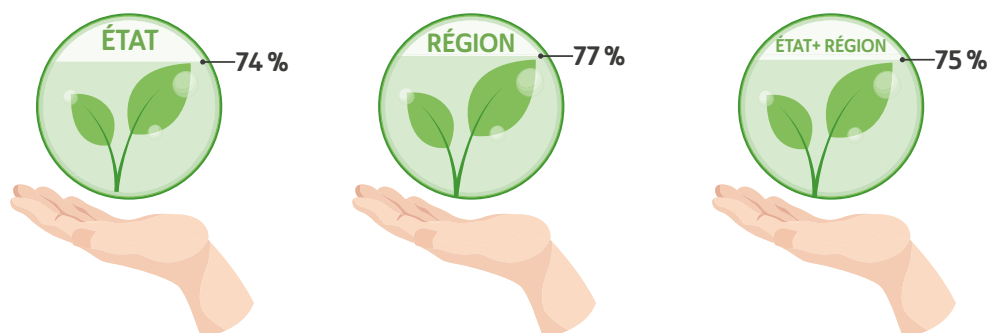
ADAPTATION
À LA TRANSITION
CLIMATIQUE,
ÉNERGÉTIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE



Engagé 2023



Cumul engagé 2021-2023



Axe 1

Transition environnementale

L'ambition est de passer un cap dans la concrétisation des mesures nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques de notre région et à la préservation de notre biodiversité afin d'atteindre une nouvelle qualité de vie pour nos concitoyens et nos territoires urbains, ruraux, montagnards, littoraux et marins.

Pour cette priorité, il s'agit, tel qu'énoncé dans le schéma régional d'aménagement développement durable et égalité des territoires (SRADDET) de « renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional » (ligne directrice 1) et pour cela de :

- Concilier attractivité et aménagement durable du territoire (axe 2) ;
- Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource (axe 3) et « Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau » (ligne directrice 2), notamment de reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques (axe 3).

1. Transition climatique

Il s'agit d'anticiper les risques naturels (notamment risque inondations, glissements de terrain et séismes) et d'adapter le territoire au changement climatique, notamment par :

- L'amélioration de la connaissance et amélioration de la culture du risque,
- L'adaptation et résilience aux risques naturels (inondations, glissements de terrain, séismes).

Pour l'État et la Région, il s'agit de mettre en œuvre les propositions définies dans le livre blanc sur les risques naturels majeurs, recroisées avec la politique nationale de prévention des risques et l'éligibilité du Fonds de Prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

2. Transition énergétique

2.1. Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires

Cette mesure cible la construction et réhabilitation de logements et de bâtiments tertiaires publics et privés. Intégrés à leur environnement territorial, ces projets proposent une amélioration de la qualité environnementale et de la performance énergétique.

2.2. Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid

Il s'agit de développer les productions d'énergies renouvelables électriques comme thermiques dans le respect des priorités établies par les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). La priorité est de favoriser une énergie décarbonée renouvelable disponible localement et de soutenir le développement des réseaux de chaleur et de froid basés sur des sources de production renouvelables.

2.4. Décarbonation

Il s'agit de permettre à l'industrie régionale ainsi qu'aux transports de se moderniser tout en réduisant significativement ses émissions de gaz à effet de serre et de se placer sur une trajectoire durable vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

2.5. Qualité de l'air

Sont visés :

- La poursuite des volets surveillance et armateurs du Plan escales zéro fumée et soutiens spécifiques aux réductions des émissions de polluants d'intérêt sanitaire par les grands émetteurs dans les espaces métropolitains.
- Le développement d'actions de formation et de coordination avec les secteurs les plus émissifs : transports, industrie et bâtiments. Le développement des carburants alternatifs en cohérence avec l'objectif de favoriser l'accélération de la décarbonation et du verdissement du parc de véhicules routiers de l'axe mobilité active et durable.
- Le développement des réseaux de distribution d'énergie permettant la généralisation des nouvelles motorisations favorisant la réduction des émissions de polluants et l'atteinte de la neutralité carbone.

Les financements de l'ADEME sont apportés dans le cadre des feuilles de routes qualité de l'air pour les territoires en contentieux.

3. Transition écologique

3.2. Aide aux entreprises dans leur investissement de transition écologique

Sont ciblées les démarches d'écologie industrielle et territoriale, offre d'incubation et d'accélération d'entreprises de la transition écologique et de l'économie circulaire, initiatives collectives et innovantes d'économie circulaire répondant à des enjeux de filière, de secteur ou de territoire (consommation responsable, économie de la fonctionnalité, économie collaborative...), réponse à des problématiques économiques et environnementales collectives, promotion des nouveaux modèles économiques.

3.3. Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques

Il s'agit de soutenir les projets de préservation de la biodiversité et des paysages et de gestion des milieux naturels aquatiques, terrestres, forestiers, littoraux afin d'améliorer la résilience du territoire régional face au changement climatique.

Tous les projets doivent se référer à au moins une stratégie régionale ou locale (SRADDET, stratégies biodiversité, chartes parcs nationaux ou parcs naturel régionaux, contrats de milieux, SAGE etc.).

Sont soutenus prioritairement les projets relatifs à la préservation/restauration des continuités écologiques identifiées par les documents de planification (SRADDET, SCoT, PLU, SAGE, contrats de milieux), les projets de végétalisation des espaces urbains et des cours d'eau et de gestion intégrée des milieux aquatiques.

3.4. Développement de la résilience du littoral face au changement climatique

Il s'agit d'une part, de soutenir et d'inciter les collectivités littorales et les gestionnaires d'espaces côtiers dans le développement de leur capacité à s'adapter pour faire face aux aléas du changement climatique et pour requalifier l'offre touristique des sites balnéaires majeurs de notre région ; et d'autre part, d'accompagner les projets favorisant :

- la restauration et la préservation des fonds marins côtiers, réservoirs de biodiversité ;
- la gestion et l'appui aux gestionnaires des aires marines protégées, afin de maintenir en bon état écologique la biodiversité marine et lui permettre de s'adapter au changement climatique.

Enfin, engagés depuis de nombreuses années dans la démarche « Ports propres », l'État et la Région continuent leurs investissements pour améliorer la gestion environnementale des ports de plaisance et de pêche et réduire ainsi les sources de pollution dans le milieu marin.

3.5. Soutien aux investissements liés à la gestion patrimoniale des ressources en eaux superficielles et souterraines et à l'hydraulique agricole

Soutien aux investissements liés à la gestion patrimoniale des ressources en eaux superficielles et souterraines

Il s'agit de :

- Gérer de manière optimale, raisonnée et solidaire la ressource en eau et mettre en œuvre de façon opérationnelle le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le Schéma d'orientation pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau (SOURCE) et la stratégie régionale sur les eaux souterraines ainsi que la règle 14 du SRADDET. Il s'agit également de mettre en œuvre les préconisations de la démarche régionale de Prohydra 2028 pour accompagner les territoires et l'agriculture pour une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources en eau régionales.

- Renforcer la lisibilité de l'action régionale dans un domaine stratégique pour l'économie régionale conformément à la nouvelle mission d'animation et de concertation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique qui aggrave le caractère déficitaire de nombreux bassins versants de la région vis-à-vis de la ressource en eau.

Modernisation et extension des réseaux d'hydraulique agricole

L'objectif est d'accompagner les territoires et l'agriculture pour une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources en eau régionales dans le cadre d'une gestion patrimoniale et durable. Le changement climatique impose un double défi à l'agriculture locale : réduire les consommations d'eau tout en accroissant le périmètre des surfaces irriguées, mais aussi préserver l'utilisation de l'eau pour les autres usages.

Ceci passe en priorité par des travaux de rénovation et de modernisation des infrastructures existantes visant à limiter les prélèvements dans les milieux aquatiques, la création ou aménagement d'ouvrages de retenues pour réduire la pression des prélèvements d'eau agricole et, par la création de nouvelles infrastructures de desserte.

4. Économie circulaire et déchets

4.1. Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité à l'échelle des quatre bassins de vie du SRADDET

Pour rappel, le SRADDET propose une organisation spatiale en quatre bassins de vie : l'Alpin, le Rhodanien, l'Azuréen et le Provençal. Ces quatre espaces permettent l'application des principes de proximité et d'auto-suffisance appliqués de manière proportionnée aux flux des déchets concernés et intégrant une logique de solidarité régionale.

Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité à l'échelle des quatre bassins de vie ou d'envergure régionale portera sur les investissements en matière de tri, la valorisation des déchets et le développement de filières de valorisation des déchets dangereux. Les études visant au développement de la filière de préparation et d'utilisation des combustibles solides de récupération, la traçabilité des déchets dangereux et le développement des filières de valorisation sur le territoire feront l'objet d'une attention particulière.

Dans une approche systémique, la Région soutient les stratégies territoriales d'économie circulaire, les démarches de prévention des déchets, le développement des filières innovantes d'écoemballages, d'éco-conception de produits, de procédés et de services, le déploiement des démarches de consommation durable et les projets de gestion différenciée des DAE.

4.2. La valorisation matière des déchets issus de chantiers du BTP

Il s'agit de mettre en œuvre les orientations de la planification régionale des déchets relatifs aux objectifs suivants :

- Favoriser la prévention et le recyclage matière des déchets issus de chantiers du BTP,
- Capter et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025 vers des filières légales,
- Améliorer la traçabilité des déchets inertes,
- Soutenir les investissements pour des déchetteries professionnelles,
- Soutenir les investissements pour des plateformes de recyclage des déchets inertes.

Il s'agit d'accompagner les investissements pour des déchetteries professionnelles, soutenir les investissements pour des plateformes de recyclage des déchets issus de chantiers du BTP, notamment les déchets inertes et leur traçabilité.

4.3. Zéro déchet plastique en 2030

Il s'agit d'accompagner les acteurs du territoire vers un objectif « zéro déchet plastique en 2030 » en développant des mesures propres à protéger les milieux naturels des pollutions par les plastiques, notamment pour accompagner les changements de comportements.

5. Ingénierie territoriale

L'appui en ingénierie et la coopération entre territoires sont l'autre levier de la transition qui se concrétise notamment par des investissements mutualisés dans des bases de données (images aériennes et satellitaires, altimétrie haute précision...) permettant le développement d'une connaissance en très haute résolution et en trois dimensions du territoire régional et constituant un jumeau numérique du territoire partagé et interopérable pour l'aide à la décision. Ces investissements mutualisés sont complétés par un soutien au développement de processus d'innovation en matière de production et d'usages de la donnée publique, notamment géographique, et par un appui à l'ingénierie des territoires.

Les projets de soutien à l'ingénierie territoriale, portés par la plateforme régionale d'information géographique et identifiés dans le cadre du contrat d'avenir sont les suivants :

- Accompagnement vers la très haute résolution des bases de données géographiques,
- Développement de processus d'innovation en matière de production et d'usages de la donnée géographique.

Axe 2 : Mobilités 21-22

En raison de la prolongation du volet mobilité du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 jusqu'à 2022, les crédits programmés sur ce volet portent sur la période 2021-2022 mais correspondent au CPER 2015-2020. Cette prolongation a été actée par les avenants 7, 8 et 9 au CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022, signés respectivement le 1^{er} février 2021, le 17 novembre 2021 et 27 octobre 2022 par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région.

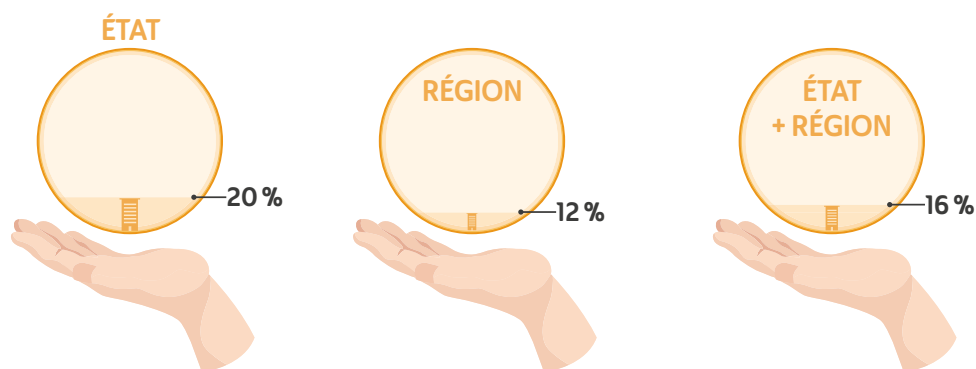
Ainsi, le CPER 2015-2020 prolongé jusqu'à fin 2022 reste le cadre de référence des opérations de mobilité sur la période 2021-2022. Il peut donner lieu à de nouveaux avenants en s'appuyant sur le contenu stratégique et les enveloppes financières inscrites au contrat d'avenir, en particulier en mobilisant pour le volet ferroviaire les enveloppes du plan de relance au titre des projets des lignes de dessertes fines du territoire.



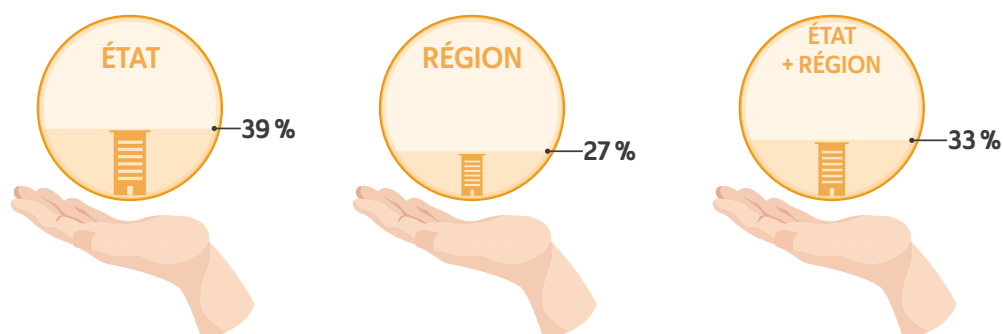
ÉQUILIBRE
ET SOLIDARITÉ
DES TERRITOIRES



Engagé 2023



Cumul engagé 2021-2023



L'objectif du CPER 2021-2027 vise à renouveler l'approche de développement territorial en dépassant les stratégies contractuelles des partenaires pour aller vers des « projets de territoires » conçus et partagés par ceux-ci dans une démarche ascendante et responsable.

Pour renouer avec l'attractivité tout en préservant la qualité de vie, le développement des territoires doit être spécifique, adapté et exigeant.

Cette priorité s'inscrit pleinement dans les lignes directrices 2 et 3 du SRADDET : « Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau » et « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants ».

1. Soutenir les espaces urbains en reconversion

Il s'agit de soutenir des projets de renouvellement urbain s'inscrivant dans un projet plus global de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuant à un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport ;
- Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés ;

- Conforter la cohésion sociale ;
- Soutenir le développement des usages numériques (citoyens et entreprises), solidarité et sobriété numérique ;
- Développer la connectivité numérique (gouvernance concertée, études conjointes et observation des niveaux de services ; déploiements du très haut débit).

De même, les interventions sur le tissu urbain tels que le NPNRU piloté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), concourent à l'objectif d'équilibre et de solidarité des territoires. Consécutivement au NPNRU, les Projets d'intérêt régional (PRIR) ont fait l'objet, dans le CPER 2015-2020, d'un engagement financier commun de l'État, via les concours financiers de l'ANRU et de la Région. La contractualisation de ces crédits se poursuit dans le CPER 2021-2027.

2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Cette mesure vise à soutenir les projets s'inscrivant dans une démarche globale de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuant à l'un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité,
- Préserver la qualité des espaces ruraux et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité,
- Mettre en réseau les centralités, consolider les relations, coopérations et réciprocity au sein des espaces et entre eux,
- Appuyer la réalisation de projets territoriaux numériques (dont tiers lieux) et transformation numérique des collectivités (dont cybersécurité).

3. Renforcer le modèle de développement rural et de montagne

Cette mesure vise à soutenir les projets s'inscrivant dans une démarche globale de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuant à l'un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional
- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité
- Soutenir l'économie de proximité et l'attractivité des territoires ruraux pour permettre leur développement
- Faciliter l'accès aux services et aux équipements
- Soutenir le développement des usages numériques (citoyens et entreprises), solidarité et sobriété numérique
- Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement.

4. Équipements sportifs

Cette mesure s'inscrit dans une logique de concertation et de co-construction de la politique du sport en région, logique également portée par les instances de la nouvelle gouvernance

du sport. La présente mesure a pour objectif de constituer un outil de mise en œuvre du projet sportif territorial de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur.

Il s’agit de :

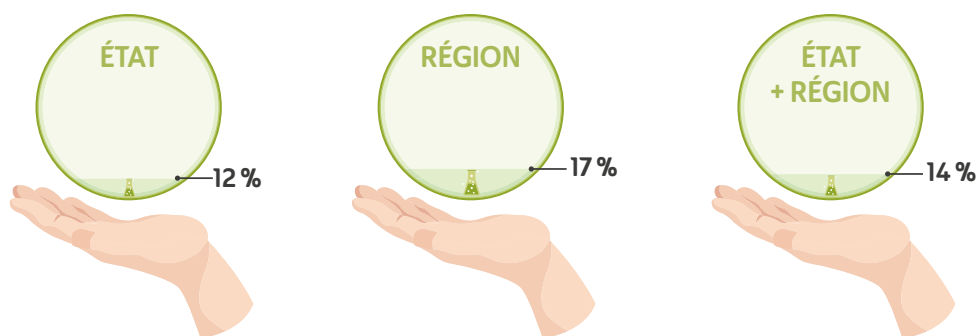
- Réduire, dans une recherche de cohésion territoriale, les carences en équipements sportifs
- Rénover ou étendre des centres de préparation aux jeux olympiques
- Contribuer à l’effort de reconstruction des équipements sportifs des vallées maralpines sinistrées



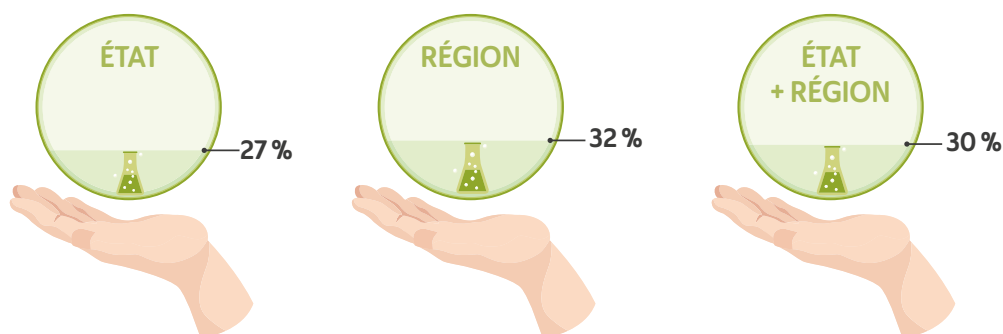
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
RECHERCHE
ET INNOVATION



Engagé 2023



Cumul engagé 2021-2023



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) représentent un atout majeur pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec aujourd'hui plus de 50 000 emplois et 172 000 étudiants, qui seront les chercheurs, les professionnels hautement qualifiés et les créateurs d'entreprises innovantes de demain.

Le volet ESRI du Contrat de plan État-Région (CPER) entend permettre de relever plusieurs défis d'importance :

- Contribuer à la réussite des étudiants sur l'ensemble du territoire régional ;
- Conforter le niveau d'excellence de la recherche à l'échelle nationale et internationale ;
- Soutenir l'innovation, levier de compétitivité de l'économie régionale.

Cette priorité est déclinée en 2 mesures :

1. Vie étudiante

Une réussite des étudiants ancrée dans le territoire régional

Afin de favoriser la réussite des étudiants, l'État et la Région souhaitent soutenir des projets immobiliers ambitieux de réhabilitation et de construction de bâtiments d'enseignement supérieur et de vie étudiante sur les campus. Ces projets permettront de renforcer l'attractivité des établissements et d'améliorer les conditions de vie des étudiants.

Les opérations sélectionnées doivent permettre d'une part de poursuivre le processus déjà engagé dans les précédents CPER de rénovation des campus et de rationalisation des surfaces. Elles doivent contribuer d'autre part, à améliorer leurs performances énergétiques conformément aux objectifs du Plan climat régional et à augmenter l'offre de logements sociaux étudiants.

2. Recherche et innovation

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux

Cette mesure a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie partagée contribuant à mieux orienter la recherche vers l'innovation et les marchés, et à renforcer les passerelles avec les entreprises, tout en maintenant les efforts dans le champ de la recherche fondamentale afin de continuer à explorer, comprendre et susciter les innovations de demain.

Le CPER se concentrera, par conséquent, sur le soutien à des projets d'équipements de recherche structurants constituant un atout différenciant et contribuant ainsi au développement des sept domaines de spécialisation et trois technologies clé, identifiées dans la Stratégie régionale de spécialisation intelligente. La mobilisation conjointe des fonds FEDER et CPER sur cet objectif, contribuera à la réalisation de projets de grande ampleur.

Il soutiendra également les projets de recherche interacadémiques et d'infrastructures numériques permettant une meilleure structuration et mutualisation des forces régionales.

Il portera enfin une attention particulière aux projets qui contribuent aux grands défis régionaux en matière de santé et de transition environnementale.

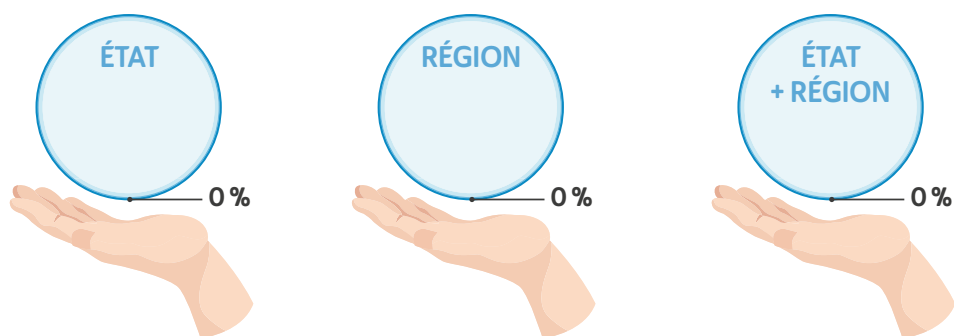
Cette mesure est entièrement couverte par un protocole d'application en matière d'opérations immobilières d'enseignement supérieur et d'équipement de recherche approuvé par l'assemblée plénière le 29 avril 2022 (délib 22-179).



TOURISME, MER ET LITTORAL



Engagé 2023



Cumul engagé 2021-2023



Les axes d'intervention du CPER volet tourisme s'inscrivent dans les priorités définies par les schémas stratégiques suivants :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) au travers de la ligne directrice 3 « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants » ;
- Le Schéma régional de développement touristique (SRDT) 2017-2022
- Le Schéma interrégional du massif alpin (2013)

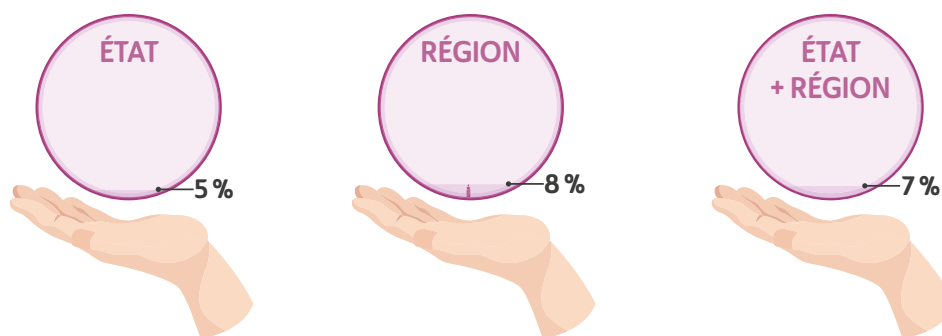


VI

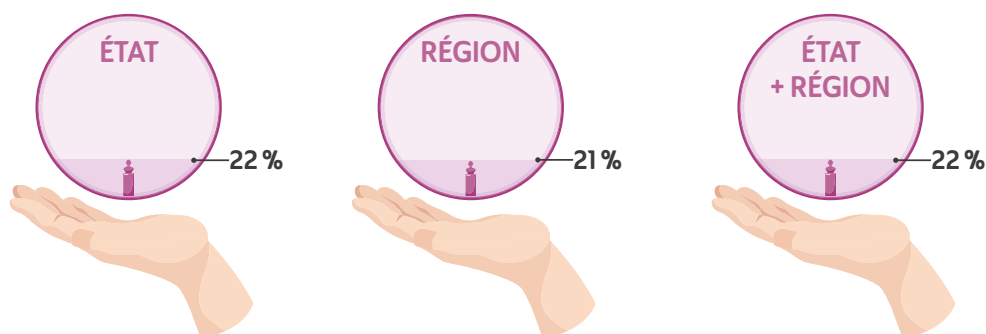
CULTURE



Engagé 2023



Cumul engagé 2021-2023



L'ambition culturelle et patrimoniale dans le cadre du CPER doit permettre à la fois de conforter le rôle majeur de la Région dans la création artistique, mais également de prendre acte de l'importance de la culture et du patrimoine dans les projets de développement territorial. Pour autant, il convient de poursuivre les efforts sur la politique de protection du patrimoine, la consolidation de la position des très grands opérateurs du territoire (lieux et manifestations de référence), le renforcement et l'adaptation de lieux relais de l'offre culturelle existants ainsi que, ponctuellement, la création de nouveaux équipements suffisamment structurants ou singuliers (besoin non couvert, nouvelles pratiques comme le numérique par exemple).

Cette mesure est partiellement couverte par un protocole d'application en matière de culture et de patrimoine approuvé par l'assemblée plénière le 23 juillet 2021 (délib 21-385).

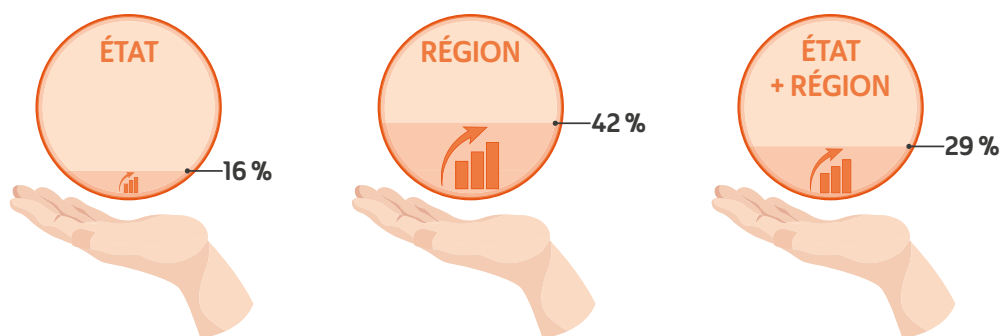


VII

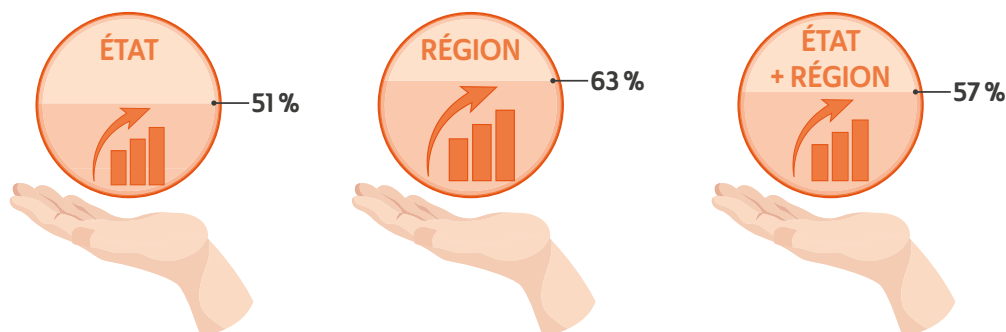
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Engagé 2023



Cumul engagé 2021-2023



L'intervention du Contrat de plan État/Région s'articule, en cohérence avec les schémas stratégiques, autour de deux axes prioritaires :

- la double transition écologique et numérique de l'industrie régionale ;
- la relocalisation d'activités et le soutien à la réindustrialisation du territoire pour favoriser la souveraineté économique de la France et de l'Europe pour réduire notre dépendance aux pays tiers.

1. Maintenir et diversifier le tissu industriel

1.1. Soutenir la relocalisation et défendre le « consommer local »

Il s'agit de déployer un « pack relocalisation » État-Région à destination des entreprises.

Pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises apparus dès le mois de mars dernier, une nouvelle offre de services d'intelligence économique a été mise en place dans le cadre du plan de reconquête économique de la Région.

1.2. Développer et renforcer l'économie sociale et solidaire en région

Visibilité et promotion de l'économie sociale et solidaire, soutien des coopérations et des pratiques innovantes pour accompagner les transitions numériques, écologiques et sociétales, accompagnement à l'émergence, au développement et au changement d'échelle des entreprises de l'ESS, évènement de promotion de l'économie sociale et solidaire et des achats responsables, mise en réseau d'acteurs, rencontre d'affaires.

Les crédits inscrits pour l'État, provenant du BOP 305, correspondent au Dispositif local d'accompagnement et au financement de la CRESS.

2. Décarboner le tissu industriel

2.1. Développer le soutien à la décarbonation des TPE et PME à travers leurs projets de transition numérique ou écologique

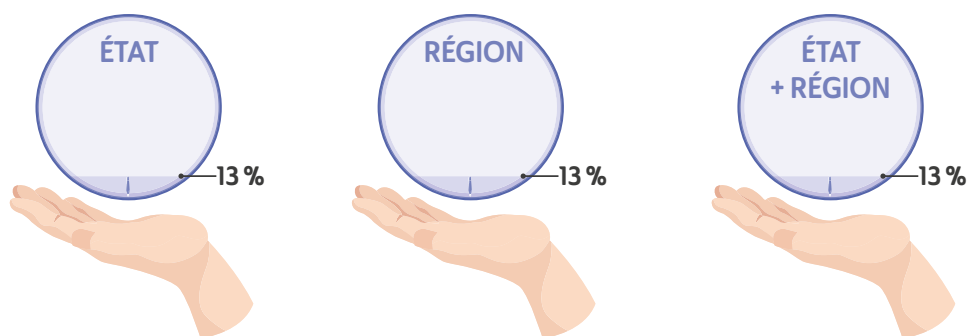
Diffusion et appropriation du concept de responsabilité sociétale des entreprises et transition écologique par les entrepreneurs et futurs entrepreneurs, analyse des pratiques des entreprises, sensibilisation, orientation et accompagnement des entreprises, appropriation de la transition écologique par l'écosystème d'accompagnement des entreprises, animation collective.



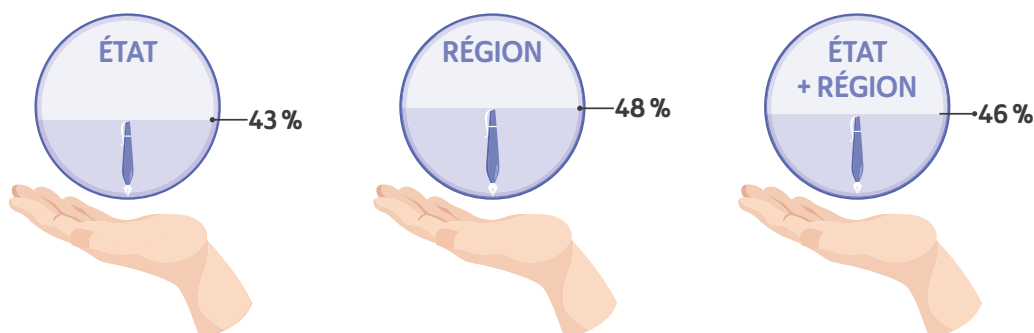
FORMATION
PROFESSIONNELLE ET
ÉGALITÉ HOMME/FEMME



Engagé 2023



Cumul engagé 2021-2023



Gagner la bataille de l'emploi est le maître mot de la stratégie régionale. S'inscrivant pleinement dans les ambitions du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, dont il constitue le volet formation, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRFDOP), adopté par délibération n°17-46 du 17 mars 2017, reflète ainsi l'ambition partenariale de penser la formation et l'orientation comme des leviers du développement économique, et donc dans la perspective de répondre aux besoins des entreprises.

Cette stratégie commune devra permettre de :

- Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises, notamment sur les filières stratégiques,
- Renforcer les formations dans le domaine de la santé,
- Favoriser la formation et l'accès à l'emploi des jeunes,
- Adapter les actions de formation aux besoins des entreprises en favorisant l'innovation,
- Favoriser l'égalité professionnelle.

1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises

Cette mesure s'articule autour de deux axes, le premier est centré sur la connaissance des besoins économiques du territoire. Le second axe tend à apporter des solutions par l'orientation des jeunes sur les métiers qui recrutent.

2. Favoriser l'égalité professionnelle

L'objectif est d'obtenir des changements dans les pratiques et comportements pour rendre effectif le principe d'égalité dans l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles, dans un contexte de crise qui accentue les difficultés d'accès et de maintien des femmes dans un emploi durable... Au regard des inégalités qui perdurent, différentes mesures méritent d'être promues aux travers de quatre axes prioritaires d'intervention :

- la mixité des métiers,
- la promotion de l'entrepreneuriat et de la promotion des femmes,
- l'accompagnement des femmes en situation de fragilité vers l'emploi,
- le soutien de l'interconnaissance et du développement d'actions de mise en réseau en matière d'égalité professionnelle.

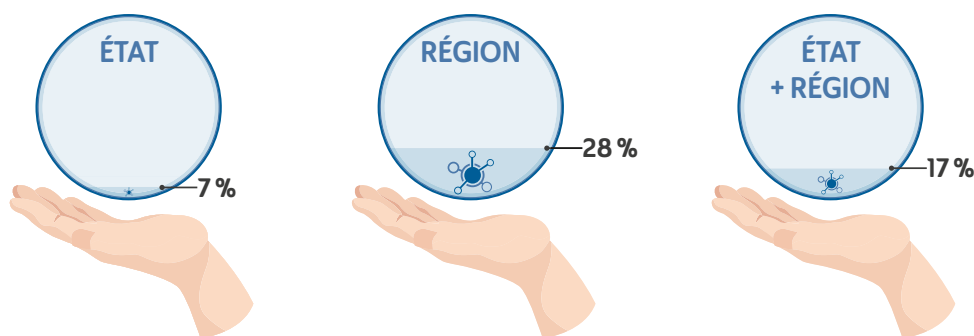


IX

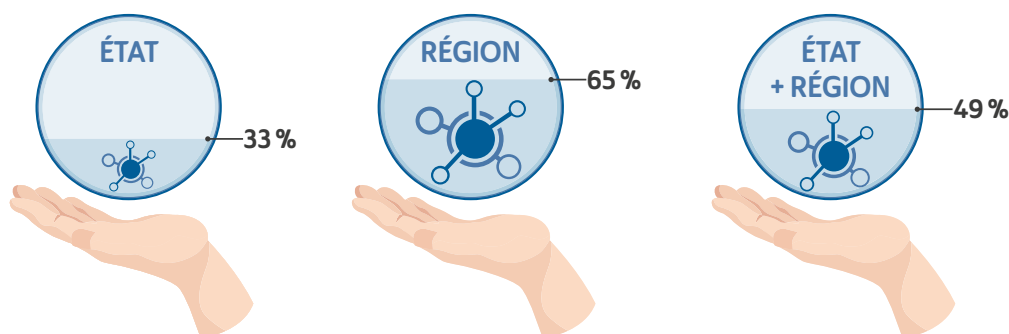
VOLET MÉTROPOLITAIN



Engagé 2023



Cumul engagé 2021-2023



La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région la plus métropolisée de France et son écosystème économique et humain régional s'appuie très largement sur l'organisation spatiale de trois Métropoles jouant un rôle moteur pour son développement : Aix-Marseille, Nice et Toulon. Pôles de concentration (services, emplois, population...) et d'attraction (économique, culturelle, sociale...), elles se développent selon des logiques à la fois différenciées et communes, mais finalement complémentaires.

Le renouveau de l'attractivité de ces trois Métropoles constitue un enjeu clé pour le SRADDET, notamment l'atteinte des objectifs suivants :

- 27 = conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines,
- 53 = faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région,
- 21 = améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population,
- 8 = conforter les projets à vocation internationale des Métropoles et les projets de coopération transfrontalière.

Au-delà des opérations identifiées ou éligibles dans les sept priorités du CPER, il est proposé un volet métropolitain au CPER, centré sur les deux axes suivants :

- L'environnement, les déchets, l'énergie et la qualité de vie, notamment les projets qui contribueront à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain. Ces projets d'investissement pourront relever d'équipements « soft » hors infrastructures de transport,
- L'attractivité et le rayonnement européen et international, sur la base des spécificités de chaque Métropole.

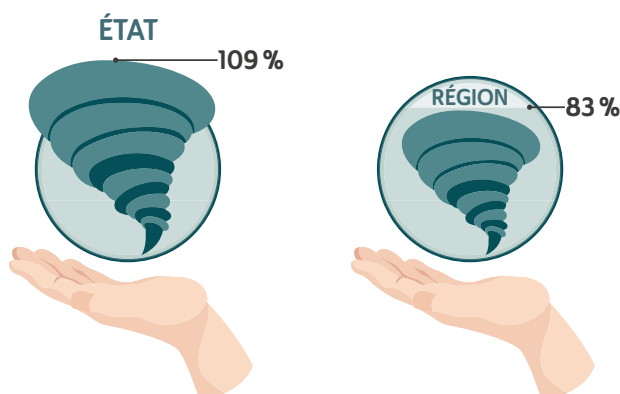


XII

TEMPÊTE
ALEX



Cumul engagé 2021-2023



Les 2 et 3 octobre 2020, le département des Alpes-Maritimes était frappé par une véritable « bombe météorologique ». Les intempéries provoquées par la tempête Alex ont provoqué de très fortes précipitations avec, dans les vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya, un cumul localisé de l'ordre de 500 ml et jusqu'à 800 ml au niveau du sommet des vallées.

Cette tempête a fait 10 morts, 8 disparus, 13 000 sinistrés, des dégâts matériels extrêmement lourds avec, pour les vallées, des conséquences particulièrement impactantes sur les infrastructures publiques et privées.

317 arrêtés d'évacuation ont été pris et 183 bâtiments appartenant à des particuliers ont été détruits ou gravement endommagés (dont 118 en Vésubie et 62 Roya).

55 communes des Alpes-Maritimes ont fait l'objet d'un arrêté de classement en zone de catastrophe naturelle au JO du 8 octobre 2020 (6 Roya, 6 Vésubie, 14 Tinée, 9 Estéron, 4 vallées du Var, 16 autres dont littorales).

Au total, 77 communes ont été reconnues en zone de catastrophe naturelle à la suite de cet évènement.

CONTRAT PLAN ÉTAT-RÉGION

Projets engagés
en 2023

PROVENCE-ALPES-CÔTE
D'AZUR

2021-2027



PROJET	Réalisation d'aménagements hydrauliques sur la partie médiane du bassin versant de la Nartuby - Tranche 2
	Mesure 1. Transition climatique Sous-mesure Adaptation et résilience aux risques



Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	Calendrier	2023
Coût total	17 780 762 €	Localisation	Bassin versant de la Nartuby - Communes de Draguignan et Trans en Provence (83)
Participation financière	Région : 1 778 076 € Etat (FPRNM) : 8 281 174 €		

Descriptif et objectifs

Cette action a pour objectif principal de réduire les aléas sur les secteurs à forts enjeux en augmentant la capacité du lit de la Nartuby.

Le but des aménagements envisagés est de réduire la vulnérabilité des centres urbains de Draguignan et de Trans-en-Provence en augmentant la capacité de la Nartuby afin d'évacuer les crues pour empêcher tout débordement jusqu'à l'occurrence trentennale. Pour les crues d'occurrences plus rares et plus fortes, les aménagements intégrés au programme de travaux permettront également une réduction des hauteurs d'eaux dans ces secteurs à enjeux.

La mise en œuvre de ces aménagements permet de protéger 152 habitations, 244 activités économiques, 7 établissements recevant du public, 12 hectares d'activités agricoles et 24,5 km d'infrastructures routières.

Cette opération est inscrite dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Argens.

2023

PROJET

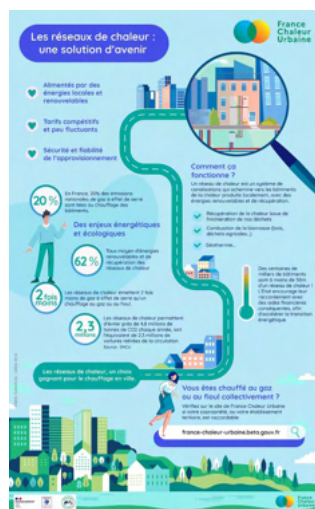
Création d'un réseau technique à l'intérieur du Campus de Valrose avec raccordement au réseau de chaleur

Mesure

2. Transition énergétique

Sous-mesure

Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid



Maître d'ouvrage

Université Côte d'Azur

Calendrier

2023-2024

Coût total

3 983 857 €

Localisation

NICE (06)

Participation financière

Région : 1 425 000 €

Descriptif et objectifs

Le campus de Valrose accueille plus de 3 500 étudiants et 600 chercheurs ainsi que du personnel administratif.

L'université de Nice Côte d'Azur (site Valrose) souhaite rénover son réseau primaire de chauffage en supprimant les chaudières fioul et gaz existantes dans plusieurs bâtiments.

Les travaux visent à créer un réseau primaire reliant les bâtiments du site entre eux et de raccorder l'ensemble au réseau de chaleur privé en cours de réalisation par Dalkia (3,5km reliant le réseau Nice Est géré en Délégation de Service Public par une filiale de Dalkia).

Ainsi le projet permet de créer un réseau technique alimenté par un réseau de chaleur (lui même alimenté à 95% par de l'énergie de récupération).

Ce réseau de chaleur desservira 150 logements du CROUS.

PROJET	Installation d'une unité de microméthanisation pour biodéchets au centre commercial "Les terrasses du port" à Marseille	Mesure	2. Transition énergétique
		Sous-mesure	Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid

**Maître d'ouvrage**

Société Civile Hammerson Asset Managment

Calendrier

2023

Coût total

685 608 €

Localisation

Marseille (13)

Participation financière

Région : 137 121 €
Etat (ADEME) : 199 000 €

Descriptif et objectifs

La société Hammerson, propriétaire du centre commercial "Les terrasses du port" à Marseille, a investi dans une unité de micro méthanisation afin de valoriser les biodéchets produits par les restaurants, les points de vente alimentaires et les producteurs de biodéchets aux abords du centre commercial.

Cette machine est capable de convertir 500 tonnes de déchets alimentaires en compost, énergie thermique (300 MWh/an) et électrique (80Mgh/an). L'énergie électrique doit permettre d'alimenter l'éclairage du centre commercial, et pourra ensuite servir à ravitailler les bornes de vélos électriques du quartier.

PROJET Élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables

Mesure 2. Transition énergétique

Sous-mesure Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid



Maître d'ouvrage

Avignon

Calendrier

2023-2027

Coût total

171 965 €

Localisation

Avignon (84)

Participation financière

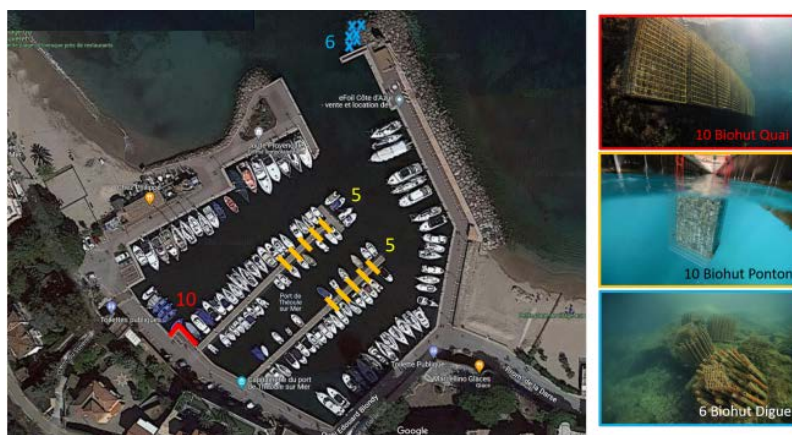
Etat : 97 365€

Descriptif et objectifs

Après des études d'opportunité et de faisabilité d'un réseau public de chaleur à Avignon, la Ville a décidé de réaliser un schéma directeur des réseaux privés existants, en vue d'un portage politique, de l'interconnexion, de la densification et d'extensions des réseaux actuels, et de changement d'énergie pour recourir massivement aux énergies renouvelables et de récupération. L'objectif principal se résume ainsi : "des énergies renouvelables et/ou de récupération accessibles au plus grand nombre" et se décline ainsi :

- un futur réseau alimenté par des énergies renouvelables et/ou de récupération (80% minimum)
- la baisse du prix unitaire pour les usagers actuels des réseaux privés
- une pérennisation du futur réseau par sa compétitivité économique (notamment grâce à une mutualisation importante), sa fiabilité technique, et sa stabilité financière
- l'étude de la faisabilité pour un réseau de froid étant donné le changement climatique très sensible dans la région et les adaptations nécessaires les plus vertueuses possibles.

PROJET	Installation de nurseries artificielles dans le port de Théoule sur Mer	Mesure	3. Transition écologique
		Sous-mesure	Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



Maître d'ouvrage	Commune de Théoule sur Mer	Calendrier	2023-2027
Coût total	62 860 €	Localisation	Théoule sur Mer (06)
Participation financière	Région : 6 552 € Etat : 31 430 € (AERMC)		

Descriptif et objectifs

Le port de plaisance de Théoule sur mer est certifié « Ports Propres » et a adhéré à la Charte des ports de plaisance et de pêche. Aujourd'hui, le port souhaite poursuivre sa dynamique environnementale en engageant une opération de restauration écologique. Celle-ci consistera à déployer 28 nurseries artificielles dans le port. L'objectif est de participer à la restauration de la fonctionnalité écologique des petits fonds côtiers sur lesquels le port a été construit. Le dispositif BIOHUT, choisi en l'espèce, permet de protéger les post larves de la prédation leur permettant ainsi d'atteindre la taille refuge et contribuer efficacement à l'accroissement de la population adulte. Cette opération comprendra un volet suivi écologique pendant trois ans et un volet sensibilisation des publics grâce à l'acquisition d'outils de communication spécifiques et l'organisation de manifestations adaptées.

Ce projet correspond à une des exigences de la certification "Ports Propres actifs en biodiversité", créée à l'initiative de la Région et de l'union des ports de plaisance.

PROJET	Acquisition d'un robot nettoyeur pour le plan d'eau du port de la Rague	Mesure	3. Transition écologique
		Sous-mesure	Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



© IADYS

Maître d'ouvrage	Régie des Recettes du port de la Rague Mandelieu la Napoule	Calendrier	2023
Coût total	19 674 €	Localisation	Mandelieu la Napoule (06)
Participation financière	Région : 3 906 €		

Descriptif et objectifs

Le port de la Rague est situé sur la commune de Mandelieu la Napoule. Il compte plus de 420 places à flots et offre de nombreux services aux usagers. Il est certifié « Ports Propres » et adhère à la Charte des ports de plaisance. Fort de son exemplarité, il accueille régulièrement des sessions de formation sur la gestion environnementale portuaire.

Il est placé sous l'autorité de la commune de Mandelieu la Napoule qui en assure également la gestion en régie directe.

La commune a investi dans l'acquisition d'un robot nettoyeur pour le plan d'eau du port. Cet équipement est une technologie produite par la société IADYS qui a elle-même, bénéficié du soutien de la Région pour le développement de son innovation.

Ce robot permettra d'améliorer le travail des équipes portuaires pour la collecte des macrodéchets flottant et pourra le cas échéant être utilisé pour effectuer des relevés bathymétriques afin de sécuriser la navigation dans le port.

Cette opération s'intègre à la démarche « Ports Propres ».

PROJET	Travaux de rétablissement de la franchissabilité piscicole en aval de Mallemort entre le barrage de Bonpas et le Rhône	Mesure	3. Transition écologique
		Sous-mesure	Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



Maître d'ouvrage	SMAVD	Calendrier	2023-2028
Coût total	5 670 000 €	Localisation	Mallemort (13)
Participation financière	Etat : 2 835 000 €		

Descriptif et objectifs

La Durance est un axe de migration important pour les espèces piscicoles et en particulier les poissons migrateurs amphihalins (anguilles, aloses, lamproies). En aval de Mallemort entre le barrage de Bonpas et le Rhône, la franchissabilité piscicole est contrainte principalement par la présence de 5 seuils majeurs et par le régime des restitutions.

L'objectif de l'opération portée par Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance est d'améliorer la franchissabilité piscicole sur ce tronçon en réalisant des interventions structurales sur les seuils 66, 67 et 68 tout en maintenant le niveau de fond du lit et du niveau piézométrique de la nappe d'accompagnement nécessaire au maintien des usages de la ressource en eau (captage AEP et irrigation). L'impact de l'aménagement de ces ouvrages ayant été jugé également important sur la stabilité des digues de protection de la ville d'Avignon, le scénario technique retenu a intégré cette contrainte majeure.

Cette action était inscrite au contrat de rivière Durance.

Cette opération a également été déposée dans le cadre de l'Appel à projet FEDER 2023 "Continuités écologiques".

PROJET	Création d'une zone de mouillage organisée en baie de la Ciotat	Mesure	3. Transition écologique
		Sous-mesure	Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



Maître d'ouvrage	Commune de La Ciotat	Calendrier	2023-2024
Coût total	574 000 €	Localisation	La Ciotat (13)
Participation financière	Région : 200 000 € Etat : 57 400 € (DIRM) CD 13 : 200 900 €		

Descriptif et objectifs

Le projet de zone de mouillage et d'équipement léger de la baie de La Ciotat répond à une volonté partagée de protection des fonds marins, reprise dans le plan d'actions du Document Stratégique de Façade Méditerranée et le Plan climat - Gardons une Cop d'Avance de la Région. Il s'inscrit en outre dans le cadre du schéma global d'organisation des mouillages du Parc national des Calanques.

L'objectif est, d'une part, de protéger les herbiers de posidonie et, d'autre part, d'organiser l'activité pré-existante de mouillage en rationalisant la fréquentation du plan d'eau.

Les travaux visent l'installation de 41 mouillages écologiques, regroupés en deux zones.

- Une zone sud face au port nouveau comptant 14 navires
- Une zone nord face aux plages lumières et cyrnos comptant 27 navires

Ces zones ont été étudiées dans le but de respecter la préservation de l'Herbier de posidonie et d'organiser la fréquentation afin d'éviter une densification trop importante. La zone sera exploitée de la mi-mai à la fin du mois de septembre, chaque année.

PROJET	Etat des lieux et analyse prospective de l'alimentation en eau du Var à l'horizon 2050	Mesure	3. Transition écologique
		Sous-mesure	Ressource en eau et travaux hydrauliques



Maître d'ouvrage	Département du Var	Calendrier	2023-2024
Coût total	350 103 €	Localisation	Département du Var (83)
Participation financière	Région : 64 800 € Agence de l'eau : 175 051 €		

Descriptif et objectifs

L'étude consiste à :

- * Évaluer les effets du changement climatique sur le climat varois
- * Faire l'état des lieux des usages de l'eau dans le Var et identifier les tendances observées évaluer la disponibilité de la ressource en eau et son évolution à l'horizon 2050 dans le contexte de changement climatique ;
- * Définir des scénarios prospectifs d'évolution des territoires au regard de la ressource disponible en contexte de changement climatique ;
- * Identifier la vulnérabilité des scénarios prospectifs au changement climatique liée à la disponibilité de la ressource en eau à l'horizon 2050
- * Identifier les limites des solutions techniques qui auront été proposées avec les scénarios et proposer des leviers d'adaptation pour réduire la vulnérabilité des territoires au risque de rupture
- * Réaliser un document de synthèse à l'attention des élus et du grand public.

PROJET	Soutien aux équipement et filière de valorisation des déchets : Acquisition de conteneurs semi enterrés
	Mesure 4. Économie circulaire et déchets Sous-mesure



Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Guillestrois Queyras	Calendrier	2023-2024
Coût total	722 127 €	Localisation	Abriès Ristolas, Saint Véran, Arvieux, Aiguilles, Guillestre, Vars, Eygliers et Saint Clément sur Durance (05)
Participation financière	Région : 299 380 €		

Descriptif et objectifs

L'objectif de l'opération est de préparer le territoire au déploiement des installations permettant d'instaurer une tarification incitative sur les déchets.

La tarification incitative des déchets vise à limiter la production de déchets en facturant à l'usager uniquement ceux qu'il produit. Concrètement, elle encourage les usagers à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits, en augmentant le tri et en adoptant un mode de consommation plus responsable.

Pour cela des "Points recyclage" en conteneurs semi-enterrés seront installés sur le territoire. Ces points proposeront tous les flux recyclables.

Les conteneurs pour la collecte du flux "Non Recyclables" seront équipés de double tambours prédisposés au contrôle d'accès. Ils seront progressivement équipés de boîtiers de contrôle d'accès pour la mise en place de la tarification incitative.

PROJET	Déploiement de la tarification incitative sur le territoire de Provence Alpes Agglomération (04)	Mesure	4. Économie circulaire et déchets
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Provence Alpes Agglomération	Calendrier	2024-2027
Coût total	4 775 937 €	Localisation	
Participation financière	1 248 185 €		Territoires de l'agglomération de Digne (04)

Descriptif et objectifs

En 2022, le territoire de Provence-Alpes-Agglomération a produit environ 14 600 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) qui ont été enfouies sur les installations de stockage de Ventavon (05) et de Valensole (04). Conscients de l'ensemble des contraintes réglementaires, environnementales et économiques que représente cette production, les élus de l'agglomération ont choisi de s'orienter vers la mise en œuvre d'une tarification incitative à tout le territoire, effective en septembre 2027 passant par une année de comptage à blanc en 2025 et une année de facturation à blanc en 2026.

Le projet prévoit des modifications techniques et organisationnelles : adaptation des bennes et des colonnes permettant le suivi individuel de l'utilisation du service, la constitution d'un fichier d'utilisateurs, de nombreuses actions de communication...

Les objectifs visés par la collectivité sont :

- De réduire les quantités collectées et enfouies (de 319 kg/hab.an à 224 kg/hab.an)
- D'augmenter la quantité de déchets valorisés,
- De responsabiliser l'utilisateur sur sa production de déchets et son utilisation du service,
- De maîtriser les coûts.

PROJET	Appel à projets Biodéchets : Généralisation du tri à la source des biodéchets sur le territoire de la métropole	Mesure	4. Économie circulaire et déchets
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Métropole Aix Marseille Provence	Calendrier	2023-2025
Coût total	3 709 440 €	Localisation	Territoire de la métropole (13)
Participation financière	Région : 500 000 € Etat : 1 425 152 €		

Descriptif et objectifs

L'objectif principal est de généraliser le tri à la source des biodéchets sur le territoire de la métropole afin d'éviter à terme 4 600 tonnes de biodéchets par an, et de détourner 10 500 tonnes par an d'ordures ménagères de l'incinération.

La stratégie de tri à la source des biodéchets de la métropole s'appuie sur 2 axes. Le premier est le renforcement de ses opérations de gestion de proximité avec du compostage individuel et partagé. Le deuxième axe est la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires, principalement en apport volontaire.

Le projet vise à desservir plus de 91 000 habitants par la gestion de proximité des biodéchets et 434 000 habitants par la collecte séparée des déchets alimentaires, soit 49% de la population.

PROJET	Construction d'un pôle social, culturel et d'une crèche à Cannes La Frayère	Mesure	Soutenir les espaces urbains en reconversion
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Commune de Cannes	Calendrier	2024-2026
Coût total	3 218 000 €	Localisation	Cannes - La Frayère (06)
Participation financière	Région : 188 800 €		

Descriptif et objectifs

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) Cannes - La Frayère, la Région s'est engagée à soutenir la création d'un pôle social dans la tour "I", d'un pôle culturel / médiathèque dans la tour "S", ainsi que la création en neuf d'une crèche. Il s'agit de reconstituer l'offre de services dans le Quartier Prioritaire de la Ville (Q.P.V.) en révisant les équipements destinés aux riverains. Cette opération vise principalement à accroître les conditions de vie des riverains et l'offre de services. Le pôle social sera un lieu d'échanges et d'activités qui proposera en parallèle des permanences d'acteurs institutionnels et associatifs. La médiathèque dispensera une variété de ressources consultables en ligne ou chez soi et enfin la crèche permettra d'accueillir jusqu'à 28 enfants.

PROJET Nature ta ville**Mesure** Soutenir les espaces urbains en reconversion**Sous-mesure**

@Crédit photo Métropole Toulon Provence Méditerranée

Maître d'ouvrage

Communes et groupement de communes

Calendrier 2023**Coût total**

1 102 206 €

Localisation

27 communes de la région

Participation financière

Région : 486 438 €

Descriptif et objectifs

Les végétaux et en particulier les arbres fournissent de nombreux services écosystémiques dans un environnement urbain contraint. Ils ont un rôle fonctionnel et paysager : lutte contre l'érosion, régulation de l'eau, captation de carbone, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du cadre de vie mais aussi support de biodiversité. La gestion appliquée aux espaces verts est aussi importante : la gestion différenciée, la protection des sols (par un couvert végétal ou du paillage), le non-usage de produits phytosanitaires, l'apport de compost plutôt que d'engrais chimiques... sont autant de pratiques assurant l'intégrité des sols.

Avec son dispositif "Nature ta ville" dans le cadre de "5 millions d'arbres", la Région soutient les travaux de plantation d'arbres en milieu urbain, de vergers dans des fermes pédagogiques urbaines, des jardins partagés, jardins ouvriers ou jardins familiaux, de plantations dans des zones d'activités, de conseil et assistance technique sur la gestion, l'entretien et le suivi des plantations et la formation du personnel en charge de l'entretien des espaces verts.

En 2023, 15 403 arbres et arbrisseaux ainsi que 974 arbres fruitiers ont été plantés.

Exemple de communes ayant bénéficié du dispositif : Peyruis, Crots, Drap, Eyragues, Callas, Sorgues,

PROJET Rénovation énergétique du groupe scolaire Les Plantiers à Manosque

Mesure Soutenir les espaces urbains en reconversion

Sous-mesure



Maître d'ouvrage

Commune de Manosque

Calendrier

2023-2025

Coût total

3 311 680 €

Localisation

Manosque (04)

Participation financière

Région : 121 000 €
Etat : 200 000 € (Fonds vert)

Descriptif et objectifs

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Arc-Serrets-Plantiers-Aliziers, la Région soutient la rénovation thermique du groupe scolaire Les Plantiers de Manosque.

Au-delà de l'intérêt global de requalification du quartier, l'intérêt pour la commune est multiple :

- réduire sa facture énergétique en s'engageant dans une rénovation performante des bâtiments scolaires et maîtriser ainsi la pression fiscale sur les Manosquins.
- moderniser les écoles publiques en améliorant leur confort et ainsi mieux protéger les enfants face aux conséquences du changement climatique ;
- renforcer l'attractivité de cet établissement scolaire, et donc celui du quartier prioritaire de la ville afin d'attirer de nouveaux publics et créer une véritable mixité sociale.
- s'engager dans une démarche exemplaire en réduisant l'empreinte environnementale,
- mettre en œuvre une stratégie de performance énergétique du patrimoine bâti.

Le projet global s'articule autour de 2 axes : les travaux liés à la performance énergétique (visant le niveau de performance BBC Rénovation), et ceux liés à la végétalisation des cours d'école contribuant au confort d'été.

PROJET	Réhabilitation de l'ancienne Sous-Préfecture de Castellane	Mesure	Soutenir les espaces urbains en reconversion
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Commune de Castellane	Calendrier	2023-2025
Coût total	1 920 000 €	Localisation	Castellane (04)
Participation financière	Etat : 1 321 292 € 450 489 € (ANAH) 578 913 € (FNADT/DSIL) 291 890 € (Fonds Friche)		

Descriptif et objectifs

Le projet de réhabilitation de l'ancienne Sous-Préfecture consiste en la création de 10 logements sociaux, de 2 locaux commerciaux et d'une androne publique au droit de 3 immeubles très dégradés au sein d'un îlot urbain vétuste en cours de restructuration.

La commune de Castellane, par la concrétisation de cette opération, s'inscrit dans une dynamique d'amélioration du bâti (logements et autres) visant à limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

PROJET Rénovation de 2 écoles à Gap**Mesure** Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités**Sous-mesure****Maître d'ouvrage**

Commune de GAP

Calendrier 2023-2024**Coût total**

2 438 000 €

Localisation**Participation financière**

Région : 731 400 €
 Etat : 978 255 €
 (DSIL : 383 879 € - Fonds vert : 594 376 €)

GAP (05)
 Ecole de Anselme Gras
 Ecole de La Gare

Descriptif et objectifs

Cette opération vise à réaliser la rénovation énergétique de deux écoles avec pour objectif d'atteindre le label BBC Rénovation sur ces deux établissements. L'opération de rénovation est globale sur chaque groupe scolaire, et s'étend non seulement sur les bâtiments, mais également sur les abords (cour d'école, accès, sécurité, ...)

Le contenu du projet :

* La rénovation globale de ces 2 groupes scolaires passe par la rénovation énergétique des bâtiments. Dans ce corps de travaux, la cible à atteindre sera le label BBC Rénovation.

* La maîtrise d'œuvre est externe pour ces deux groupes scolaires.

Ces deux établissements totalisent une surface plancher dédiée à l'enseignement de 6 300 m², et une surface de cours de 4 400 m², ce qui représente un total de plus de 300 élèves répartis sur tous les niveaux de classe de ces deux établissements, ainsi que les personnels pédagogique et d'entretien.

PROJET	Création d'un campus universitaire dans l'ancien palais de justice de Grasse	Mesure	Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Commune de Grasse	Calendrier	2022-2023
Coût total	7 221 928 €	Localisation	Grasse (06)
Participation financière	Région : 3 192 362 €		

Descriptif et objectifs

Dans le cadre de son projet « Action Cœur de Ville », la Ville de Grasse engage un ambitieux programme de développement de l'enseignement supérieur et envisage de réintroduire le dynamisme de la jeunesse dans son centre-ville. L'enjeu réside dans le fait de faire participer les nouveaux étudiants à la revitalisation du centre grassois et à la réutilisation des bâtiments existants aujourd'hui abandonnés ou mal utilisés.

Ainsi, le projet rassemble les ambitions suivantes :

- Améliorer la composition urbaine en retrouvant une architecture historique
- Restaurer et remettre en valeur un bâtiment historique et majeur du centre de Grasse
- Créer un lieu d'enseignement supérieur adapté

Le Campus universitaire sera dimensionné pour pouvoir accueillir jusqu'à 450 étudiants et sera composé de deux amphithéâtres, de 3 laboratoires et d'une quinzaine de salles de cours.

Le projet vise le label Argent du dispositif Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM).

PROJET	Extension du centre d'incendie et de secours de la commune de Saint Jean Saint Nicolas	Mesure	Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	Calendrier	2023
Coût total	184 525 €	Localisation	Saint Jean Saint Nicolas (05)
Participation financière	Etat : 73 650 € CD 05 : 55 357 € Communauté de communes : 55 357 €		

Descriptif et objectifs

Le projet concerne l'extension du centre de secours afin d'en réduire le coût de fonctionnement et permettre une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux par l'installation d'une pompe à chaleur ou l'achat d'une chaudière à bois.

Par ailleurs le projet comprenait également la réfection des vestiaires pour les rendre modulables afin de s'adapter à l'évolution constante de l'effectif de sapeurs-pompiers volontaires et notamment de la part femme/homme qui le compose.

D'un montant total d'1,05 M€ financé tant par l'État (40%) que par les collectivités territoriales (CD - 30 % et 30 % Comcom), le FNADT CPER est venu en complément sur une dernière tranche de travaux permettant l'aboutissement d'un projet valorisant la transition énergétique et le volontariat des actrices et acteurs du secours qui composent 90% des effectifs du SDIS des Hautes-Alpes.

PROJET

Gynécobus : achats de matériels et financement d'un agent administratif et technique

Mesure

Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Sous-mesure**Maître d'ouvrage**

Centre hospitalier de Brignoles le Luc

Calendrier 2023-2025

Coût total

96 296 €

Localisation

Itinérant sur le territoire de la CAPV et de la CCPV (83)

Participation financière

Région : 47 396 € (hors CPER)
Etat : 72 960 €

Descriptif et objectifs

Le « gynécobus » a été déployé en septembre 2022 dans 43 communes de la communauté d'agglomération Provence Verte (CAPV) et de la communauté de communes Provence Verdon (CCPV).

Ce dispositif a pour objectif d'assurer la prise en charge gynécologique des femmes et permettre de réduire les inégalités d'accès aux soins. Il a immédiatement rencontré un véritable succès et représente un élément majeur de lutte contre les inégalités sociales comme territoriales. Ce dispositif démontre la politique volontariste de l'Etat en faveur de l'accès à la santé dans une démarche « d'aller vers ».

L'opération a permis de financer en investissement l'achat de nouveaux matériels (appareil de rééducation périnéale, técar thérapie etc) ainsi que de soutenir en fonctionnement le financement d'un agent administratif et technique.

PROJET	LAB TERRITORIAL de la zone Industrielle et portuaire de Fos sur Mer	Mesure	Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Commune de Fos sur Mer	Calendrier	2024
Coût total	60 000 €	Localisation	Fos sur Mer (13)
Participation financière	Etat : 30 000 €		

Descriptif et objectifs

L'arrondissement d'Istres, situé dans la région du golfe de Fos et de l'Étang de Berre, se distingue par son grand nombre d'installations industrielles. Afin de promouvoir un développement industriel durable dans cette région, l'État et les acteurs locaux ont mis en place un laboratoire territorial à l'échelle des 21 communes de l'arrondissement d'Istres : le laboratoire territorial industrie Fos-Berre.

Ce projet vise à rassembler l'État, les collectivités territoriales, les acteurs industriels, les associations et le grand public pour définir une vision stratégique du territoire à l'horizon 2040. Au cœur de ce laboratoire, une assemblée composée de 30 citoyens et de personnalités qualifiées travaille ensemble pour accompagner les évolutions industrielles du territoire.

Ce projet innovant met en avant la participation citoyenne pour mieux comprendre les attentes et les préoccupations de la population locale, et il représente une démarche ambitieuse pour soutenir le développement industriel de la région.

Dans le cadre de ce projet la commune de Fos-sur-Mer a réalisé une exposition itinérante sur les 21 communes de l'arrondissement d'Istres via la création de supports visuels mobiles qui permet une médiation auprès de publics diversifiés (écoles, seniors).

PROJET	Acquisition de mobiliers et d'équipements destinés à l'aménagement du centre d'accueil de loisirs au complexe Henri Wallon	Mesure	Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Commune de Château Arnoux Saint Auban	Calendrier	2023
Coût total	33 874 €	Localisation	Château Arnoux Saint Auban (04)
Participation financière	Etat : 26 056 € (FNADT)		

Descriptif et objectifs

Dans l'ancienne école Henri WALLON, la commune a vu une opportunité de regrouper et d'optimiser l'ensemble des services en charge de l'accueil enfance/jeunesse, cela dans le but d'améliorer les prestations proposées aux enfants et aux parents.

Ce programme de réhabilitation vise donc à aménager et à créer des locaux et espaces associés, intérieurs et extérieurs, nécessaires à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des 3-10 ans et des 11-17 ans gérés par le service « Animation Enfance Jeunesse » du CAS et le siège du CAS afin de proposer un même et unique site accessible, adapté et optimisé et modernisé, tous les services d'accueil et d'information à destination des enfants, adolescents, jeunes adultes et parents.

Le déplacement de ces services dans des locaux et espaces adaptés à l'accueil des enfants, adolescents, jeunes adultes et parents, nécessite l'acquisition de mobiliers et équipements afin d'aménager les intérieurs de façon à optimiser ces nouveaux espaces.

PROJET

Aménagement d'un local communal en supérette

Mesure

Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Sous-mesure

Peille - Mairie de Peille

Maître d'ouvrage

commune de Peille

Calendrier 2023**Coût total**

98 970 €

Localisation

PEILLE (06)

Participation financière

Etat : 79 176 €

Descriptif et objectifs

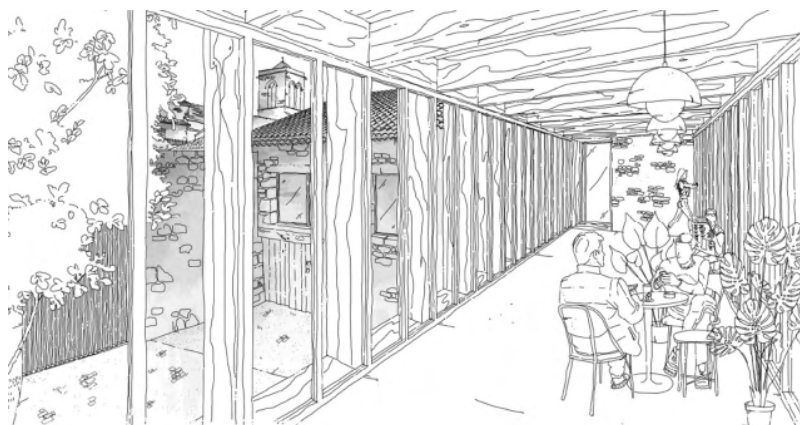
Ce projet est tourné vers le développement d'un service à la population. Il consiste en la réfection d'un bâtiment communal dans le but de créer un nouvel espace accueillant une supérette. Les locaux ainsi réaménagés sont mis à la disposition d'un exploitant et permettent :

- une offre de service alimentaire
- une offre de service complémentaire, plats chauds, boulangerie, rotisserie et snacking
- une offre de produits locaux en circuit court
- la livraison à domicile avec l'aide d'un vélo cargo
- la création d'un point relais colis

PROJET Réhabilitation de l'ancienne forge Cornillac en tiers lieu : la forge numérique

Mesure Renforcer un modèle de développement rural régional

Sous-mesure



Maître d'ouvrage

Commune de Courthézon

Calendrier

2022 à 2024

Coût total

2 064 694 €

Localisation

Courthézon (84)

Participation financière

Région : 619 408 €

Descriptif et objectifs

Le projet concerne un ensemble immobilier situé boulevard de la République acquis par la municipalité en juin 2008. Ce lieu situé en cœur de ville, mitoyen de l'office du tourisme récemment rénové, permettra une redynamisation du centre bourg. La commune souhaite développer le numérique sur le territoire et faire de cet espace un Tiers-Lieu.

Elle s'inscrit par ailleurs dans une démarche d'amélioration de la qualité environnementale, notamment énergétique, des bâtiments dédiés à l'accueil du public. Le projet vise le label BBC Rénovation et le label Or du dispositif Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM).

Une étude de faisabilité et d'opportunité réalisée en 2020 a permis de fédérer autour de ce projet une communauté dynamique et motivée autour de la mutualisation technique, humaine et financière, composé de la collectivité, d'artisans, de commerçants, d'industriels, de citoyens, de centre culturels et sociaux et d'organismes de formation mais aussi de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régional, de la French Tech Grande Provence et d'autres Tiers-Lieux.

PROJET

Régulation et coordination des professionnels pratiquant la randonnée aquatique au Couloir Samson dans le cadre de la prochaine labellisation Grand Site de France

Mesure

Renforcer un modèle de développement rural régional

Sous-mesure**Maître d'ouvrage**

Association des Guides d'Eau Vive du Verdon

Calendrier 2023

Coût total

8 662 €

Localisation

commune de Rougon
Parc Naturel Régional du Verdon (04)

Participation financière

Etat : 8 000 € (FNADT)

Descriptif et objectifs

L'association en partenariat avec le groupement des professionnels de La Palud sur Verdon veille à l'amélioration du fonctionnement du site de pratique en identifiant les usages et les besoins en prévision d'une prochaine gestion concertée et de la labellisation Grand Site de France des Gorges du Verdon.

La REGULATION (poste saisonnier à temps plein en Juillet et août) à la mise à l'eau du Couloir Samson est un point essentiel à la bonne gestion du site réglementé par arrêté préfectoral. Ce poste de REGULATION permet d'appliquer un fonctionnement collectif à tous les usagers, d'harmoniser les flux au Couloir Samson et de respecter les enjeux environnementaux de la rivière et des Gorges, ainsi que le schéma de développement touristique durable du territoire. Le devenir et la gestion concertée du Couloir Samson est primordial pour la pérennité des entreprises adhérentes de l'association et ses partenaires.

PROJET

Rénovation de bâtiments communaux en vue de créer un restaurant commerce

Mesure

Renforcer un modèle de développement rural régional

Sous-mesure**Maître d'ouvrage**

Commune de Saint Marcellin lès Vaison

Calendrier

2023-2024

Coût total

158 518 €

Localisation

Saint Marcellin lès Vaison
38/40 Rue de la Magdelaine (84)

Participation financière

Etat : 47 555 €

Descriptif et objectifs

Saint Marcellin lès Vaison bénéficie du fait de sa proximité de l'attrait touristique de Vaison la Romaine et du Mont Ventoux.

En 2022, la place du village a été aménagée pour créer une véritable place provençale d'où l'on peut admirer la vue sur le village voisin de Crestet et les Dentelles de Montmirail.

Afin de poursuivre cette dynamique, la commune a décidé de rénover deux bâtiments communaux situés sur ladite place pour y créer un restaurant/commerce.

Le restaurant pourra accueillir vingt-cinq couverts à l'intérieur et une trentaine sur la terrasse qui sera équipée d'une pergola bioclimatique.

Le local commercial permettra de mettre en avant les produits régionaux, de vendre du pain (fabriqué sur place). Il accueillera également un point presse, et permettra de diffuser des supports de communication touristiques en lien avec l'office du tourisme de Vaison la Romaine. Il s'agira de l'unique commerce de proximité du village ouvert toute l'année, permettant ainsi d'offrir les services fondamentaux utiles à tous et participant à la dynamique du village à travers des animations culturelles et festives.

L'ouverture est prévue pour le mois de mai 2024.

PROJET

Rénovation énergétique de l'école élémentaire Léopold Carpe

Mesure

Renforcer un modèle de développement rural régional

Sous-mesure**Maître d'ouvrage**

Commune de Rians

Calendrier

2024-2025

Coût total

5 170 570 €

Localisation

Rians (83)

Participation financière

Région : 824 956 €

Descriptif et objectifs

Le projet se situe au cœur de la commune de Rians dans un secteur bordé par les limites physiques d'habitations. Dans cette zone limitrophe au tissu urbain de moindre densité est implanté ce groupe scolaire mais aussi plusieurs bâtiments et équipements dédiés aux services publics : tennis & pool House, piscine, stade, parc...

Le projet présenté agit sur plusieurs leviers d'actions qui permettront de ré-ancrer ce groupe scolaire en ce début de siècle avec éthique, frugalité et bon sens.

La rénovation totale des enveloppes vise l'atteinte des performances énergétiques et bioclimatiques.

Le projet vise le label Or du dispositif Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM).

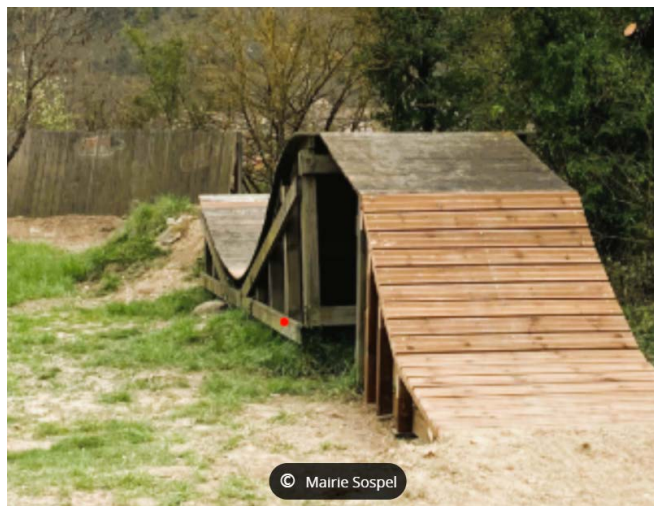
2023

PROJET

Rénovation du Bike Park de Sospel

Mesure

4. Équipements sportifs

Sous-mesure**Maître d'ouvrage**

Commune de Sospel

Calendrier 2023**Coût total**

14 000 €

Localisation

SOSPEL (06)

Participation financière

Etat : 11 200 €

Descriptif et objectifs

Le bike park de Sospel bénéficie d'une fréquentation importante tout au long de l'année, notamment par le club local de VTT mais aussi par les scolaires pour des séances d'initiation. Sa construction remonte à une vingtaine d'année et au fil du temps les modules ont été endommagés, d'où la nécessité d'une rénovation afin de continuer à le rendre attractif et pour des raisons évidentes de sécurité et de remise à niveau.

PROJET

Création d'un pôle de formations paramédicales sur le site Nord de la faculté des Sciences médicales et paramédicales

Mesure

1. Vie étudiante

Sous-mesure

Offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique

**Maître d'ouvrage**

Aix Marseille Université (AMU)

Calendrier

2023-2027

Coût total

38 M€

Localisation

Marseille (13)
Site Nord de la faculté des sciences médicales et paramédicales

Participation financière

Région : 10 M€
Etat : 10 M€
CD 13 : 7 M€
Métropole AMP : 7 M€
Ville de Marseille : 4 M€

Descriptif et objectifs

Opération emblématique de l'université, ce projet consiste à créer un pôle de formations paramédicales d'envergure régionale intégrant des objectifs environnementaux ambitieux. Le projet prévoit l'édification de 8000 m² dédiés aux formations paramédicales. Ces nouveaux espaces seront composés de nombreux locaux de formation dont des salles de simulation et des locaux tertiaires pour les enseignants et les directions d'instituts. Ce projet se veut exemplaire en matière de développement durable et fonctionnellement innovant. La construction de ce bâtiment est indispensable pour le regroupement stratégique des trois Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de l'école des Sciences de la réadaptation, de l'école des sciences infirmières et de l'IFSI universitaire. Les bâtiments du site santé Nord sont obsolètes et insatisfaisant sur le plan énergétique, ils nécessitent des travaux de réhabilitation profonde. Le projet prévoit la démolition d'une partie des bâtiments existants et la construction d'un bâtiment neuf.

PROJET Création d'un campus basse énergie sur le campus Saint Jérôme

Mesure 1. Vie étudiante

Sous-mesure Offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique.



Maître d'ouvrage

Aix Marseille Université (AMU)

Calendrier 2025-2026

Coût total

6 000 000 €

Localisation

Participation financière

Région : 2 000 000 €
Etat : 2 000 000 €
Métropole AMP : 1 500 000 €

Marseille (13)
Campus Saint Jérôme

Descriptif et objectifs

Il s'agit d'une opération pilote qui a pour vocation l'optimisation majeure des consommations et des coûts énergétiques du plus grand site universitaire d'Aix Marseille Université qui regroupe 4000 étudiants, 460 personnels administratifs et techniques et plus de 500 chercheurs. Les objectifs sont :

- d'accélérer le remplacement des systèmes de production et de distribution peu performants
 - de développer l'autoproduction d'énergie
 - de développer, en partenariat avec les laboratoires, la recherche de solutions techniques innovantes
 - d'intensifier la sensibilisation des usagers afin d'améliorer l'efficacité énergétique des activités.
- Les travaux consistent à déployer des solutions d'équipements énergies renouvelables en permettant la production d'électricité en autoconsommation et la décarbonation de la production de chaleur (réalisation de panneaux photovoltaïques, éolien urbain, chauffage biomasse).

Le campus basse énergie a pour objectif de multiplier par 5 les productions d'énergies renouvelables et d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

PROJET	Projet de vie étudiante et restauration (dit « Terrasses de pi »)	Mesure	1. Vie étudiante
		Sous-mesure	Offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique



Maître d'ouvrage	Université de Toulon	Calendrier	2023-2025
Coût total	1 190 000 €	Localisation	Toulon (83) Campus porte d'Italie Bâtiment Pi
Participation financière	Région : 300 000 € Etat : 150 000 € Métropole TPM : 270 000 € CVEC : 150 000 € UTLN : 320 000 €		

Descriptif et objectifs

La création de ce lieu de vie étudiante – restauration permettra aux 3000 étudiants du site de pouvoir se restaurer sur place. L'unique restaurant universitaire Escarpe situé au sein de la faculté de droit n'est plus adapté à l'accroissement de la population étudiante sur le campus Porte d'Italie.

Ce projet, élaboré en relation étroite avec le CROUS de Nice-Toulon consiste à créer une extension de 142 m2 pour aménager une cafétéria tiers lieu de 117 places assises ainsi que l'aménagement du reste de la terrasse. 160 étudiants pourront être accueillis dans ce lieu convivial.

La création de cette cafétéria, lieu de vie étudiante, s'implantera sur le toit terrasse du bâtiment Pi au R+2 (aile sud Est).

Le démarrage des travaux est prévu en juillet et la mise en service est envisagée pour septembre 2025. Le projet est porté par l'université de Toulon et la gestion du point de restauration sera assurée par le CROUS.

PROJET Extension de la résidence Jean Zay
- AGROPARC - 84 logements

Mesure 1. Vie étudiante

Sous-mesure Offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique



Maître d'ouvrage

CROUS Aix Marseille Avignon

Calendrier 2023-2027

Coût total

7 600 000 €

Localisation

Participation financière

Région : 1 500 000 €
Etat : 1 500 000 €
CD84 : 750 000 €
CROUS Aix Marseille : 3 850 000 €

Avignon (84)
Campus Jean Henri Fabre
Agroparc

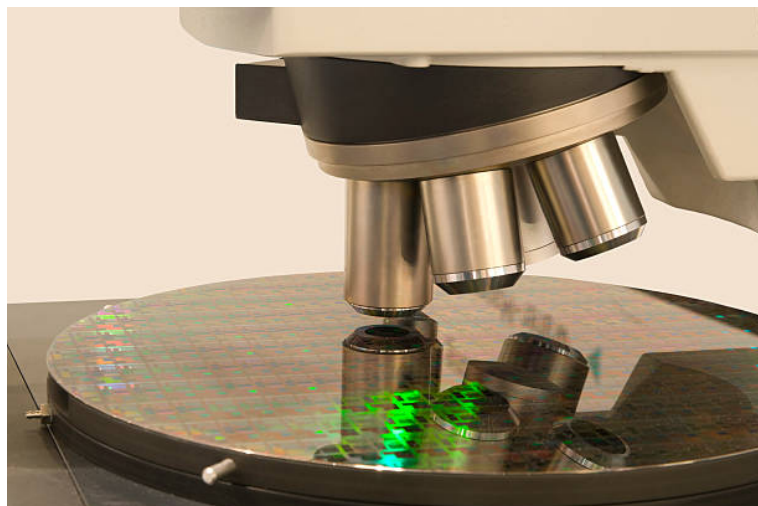
Descriptif et objectifs

A Avignon, le nombre de places dans les résidences étudiantes nécessite d'être doublé pour atteindre le ratio relatif au tiers de boursier (déficit est de 589).
Le site AGROPARC offre une capacité totale de 170 logements, et malgré l'optimisation de son occupation, il ne peut pas répondre à la demande en forte augmentation.
Le projet consiste à construire 84 logements en extension de la résidence universitaire Jean ZAY sur le site AGROPARC ainsi qu'un restaurant universitaire.
La livraison de ces logements est attendue pour la rentrée 2027.

PROJET PRISM : PROjet d'Instrumentation mutualisé de Spectroscopie électronique et spectroMicroscopie

Mesure 2. Recherche et innovation

Sous-mesure Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux



Maître d'ouvrage

CNRS Provence

Calendrier

2023 - 2025

Coût total

4 200 000 €

Localisation

Marseille (13)

Participation financière

Région : 1 500 000 €
Etat : 360 000 €
Métropole AMP : 150 000 €
Ville Marseille : 450 000 €
FEDER : 240 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet consiste à développer un équipement mutualisé permettant sur le même bâti ultravide de combiner photoémission résolue angulairement (consiste à éclairer un échantillon avec des rayons X et à analyser la vitesse et l'énergie des électrons émis) et Spectroscopie électronique (étude expérimentale du spectre d'un phénomène physique).

Le bâti sera associé à une chambre de préparation spécifique permettant de préparer et caractériser les échantillons étudiés. Cet équipement sera installé dans le bâtiment technique du Centre Interdisciplinaire de Nanosciences de Marseille (Luminy) qui a été réhabilité.

Au titre du FEDER, le projet a pour ambition la montée en gamme de l'équipement de spectromicroscopie avec l'augmentation des performances en combinant microscopie de photoémission et microscopie.

PROJET WIFI - WEST Infrastructure For ITER**Mesure** 2. Recherche et innovation

Sous-mesure Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux

**Maître d'ouvrage**

CEA - Commissariat à l'énergie atomique

CalendrierTranche 1
2023-2027**Coût total**

9 990 000 €

LocalisationSaint-Paul lez Durance
Site de Cadarache (13)**Participation financière**

Région : 2 000 000 €
Etat : 500 000 €
CD 13 : 1 000 000 €
Métropole AMPM : 2 000 000 €
FEDER : 1 500 000 € (non acquis à ce stade)

Descriptif et objectifs

L'objectif du programme ITER est de permettre la fusion du deutérium et du tritium nécessitant de créer un plasma (état particulier de la matière où noyaux et électrons sont séparés et circulent librement) de plusieurs millions de degrés. Pour contenir ce plasma longtemps au même endroit, il faut l'isoler dans une chambre vide – un tokamak – grâce à un puissant champ magnétique, qui puisse tenir dans des contraintes d'exploitation extrêmes.

WEST est le tokamak qui a été spécifiquement conçu pour développer et tester de nombreuses solutions technologiques qui seront ultérieurement déployées sur ITER. WIFI inclut un ajout de puissance de chauffage du plasma, un accroissement de la capacité de refroidissement et une amélioration de la fiabilité des sous-systèmes et par conséquent de la disponibilité de la plateforme pour permettre la réalisation répétée de décharges de longue durée pour accéder à des flux de chaleurs et de particules pertinents pour ITER.

PROJET Métabolome**Mesure**

2. Recherche et innovation

Sous-mesure

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux

**Maître d'ouvrage**

Université Côte d'Azur - Inrae - AMU

Calendrier

2023-2027

Coût total

2 669 000 €

Localisation

Projet interdépartemental

Participation financièreRégion : 1 900 000 €
Etat : 300 000 €**Descriptif et objectifs**

Le projet METABOLOME vise à structurer l'offre en métabolomique. C'est science très récente qui étudie l'ensemble des métabolites primaires (sucres, acides aminés, acides gras, etc.) et, dans le cas des plantes, des métabolites secondaires (polyphénols, flavonoïdes, alcaloïdes, etc.) présents dans une cellule, un organe ou un organisme. C'est l'équivalent de la génomique pour l'ADN.

Le projet comporte trois volets qui permettent l'acquisition d'équipements de pointe :

Phase 1 : acquisition d'un spectromètre

Phase 2 : acquisition d'un système de chromatographie en phase liquide couplée à un spectromètre de masse haute résolution qui sera complétée par la suite avec une source permettant de faire de la Chromatographie Gazeuse couplée à un spectromètre de masse haute résolution.

Phase 3 : acquisition d'un spectromètre de masse par chromatographie en phase liquide à ultra-haute résolution et d'un nouveau couplage LC-MS avec trappe d'ions.

PROJET Restauration de la cathédrale Notre Dame et Saint Véran de Cavaillon

Mesure Préservation du patrimoine

Sous-mesure



Maître d'ouvrage

Commune de Cavaillon

Calendrier

2021-2024

Coût total

4,5 M€

Localisation

Cavaillon (84)

Participation financière

Région : 1,8 M€

Descriptif et objectifs

La cathédrale de Cavaillon a été édifée en remplacement d'une construction gallo-romaine entre la fin du XI^e siècle et le milieu du XIII^e siècle, avec ajout de chapelles latérales entre les contreforts aux XIV^e et XV^e siècles. Endommagée lors de l'occupation de Cavaillon par les protestants en 1562, elle a été entièrement réaménagée et décorée au XVII^e siècle, notamment l'abside, dont le cul-de-four polygonal a dû être rebâti en 1649. L'état général de l'édifice (architecture et décor) nécessitait une restauration d'ensemble. Les travaux envisagés sont les suivants :

2021 : façade occidentale, chœur, abside et clocher - Dépose et repose du retable du maître-autel.

2022 : élévations nord et sud.

2023 : maçonneries intérieures, sols des nefs et des chapelles, des décors, mobilier religieux et lambris.

2024 : maçonneries intérieures, sols des nefs et chapelles, décors, mobilier religieux, lambris.

PROJET

Restauration de la façade occidentale et du clocher de l'ancienne Cathédrale Notre Dame du Réal
Tranche 2 et 3

Mesure

Préservation du patrimoine

Sous-mesure

VILLE D'EMBRUN
HAUTES-ALPES - FRANCE



CATHEDRALE NOTRE DAME DU REAL

Maître d'ouvrage

Commune d'Embrun

Calendrier

2022-2024

Coût total

1 995 000 €

Localisation

Embrun (05)

Participation financière

Région : 598 500 €
Etat : 997 500 €
CD 05 : 199 500 €

Descriptif et objectifs

L'ancienne cathédrale Notre Dame, classée au titre des monuments historiques dès le XIXe siècle (liste de 1840), constitue l'élément majeur du patrimoine monumental haut-alpin.

L'état sanitaire des parements extérieurs de la cathédrale est aujourd'hui critique (chutes de pierres, désolidarisation de parties de la modénature).

Sur la base du diagnostic réalisé en 2014, il a été décidé que les travaux ne prendraient place qu'à l'issue d'une première tranche dite expérimentale, qui permettrait de mieux définir les protocoles d'intervention et les coûts d'intervention afférents.

Cette première tranche expérimentale est elle-même divisée en une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

L'objectif est d'arriver à la conservation du maximum de pierres en œuvre, dans un cadre financier envisageable pour la commune d'Embrun.

Les travaux concernent la restauration des maçonneries, des éléments sculptés, des vitraux et des décors peints (tympan du porche ouest).

2023

PROJET	Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)	Mesure	Maintenir et diversifier le tissu industriel
		Sous-mesure	



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Maître
d'ouvrage**

7 opérateurs

Calendrier 2023

Coût total

882 244€

Localisation

Région Provence Alpes
Côte d'Azur

**Participation
financière**

Etat : 705 795 €

Descriptif et objectifs

Premier dispositif d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France, le dispositif local d'accompagnement (DLA) accompagne gratuitement les structures d'utilité sociale dans le développement de leurs emplois et de leurs projets.

Le financement socle du dispositif est assuré par l'Etat, la Banque des Territoires (Groupe Caisse des dépôts et consignations) et le FSE (fonds social européen) pour garantir une qualité de service homogène. Le financement du dispositif est encadré par une convention-cadre pluriannuelle d'objectifs conclue pour une durée de trois ans signée avec chaque opérateur du DLA du territoire. La répartition des financements entre chaque opérateur est arrêtée annuellement par la DREETS et la direction régionale de la Banque des Territoires en fonction de l'évaluation des besoins des territoires.

Au titre de l'année 2023, 270 structures ont été accueillies ce qui se traduit par 224 diagnostics partagés réalisés, 76 ingénieries individuelles, 23 ingénieries collectives, 54 suivis post-accompagnement

Les secteurs ayant majoritairement bénéficié du DLA en 2023 sont pour animation sociale (41%), la culture (36%) et le développement durable (23%).

PROJET	Programmation annuelle du Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mesure	Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux
		Sous- mesure	



Maître d'ouvrage	Carif-Oref Provence Alpes Côte d'Azur	Calendrier	2023
Coût total	2 050 793 €	Localisation	Région Provence Alpes Côtes d'Azur
Participation financière	Région : 802 561 €		

Descriptif et objectifs

Le GIP Carif-oref, né de la fusion du Carif avec l'Oref, comptabilise pas moins de 35 équivalents temps plein. L'année 2023 a permis l'intervention et la production de nombreux outils et conforte son intervention et son appui dans les politiques régionales de la formation, de l'information et de l'emploi.

Il outille la politique régionale de formation professionnelle, accompagne la politique régionale d'orientation et informe sur les métiers et les filières à enjeux.

Par ailleurs, il appuie et outille les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi, en investissant les domaines de la professionnalisation

Il s'engage pour l'avenir, en se positionnant notamment sur le Fonds d'Innovation pour la Formation et sur le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

Le Carif-oref a noué des partenariats formalisés au travers de conventions signées avec CFA RAPT Provence-Alpes-Côte d'Azur, Transitions Pro, Charte d'adhésion à la Plateforme connaissance du territoire.

PROJET	Programme annuel d'activité 2023 du Groupement d'Interêt Public "Carif-Oref"	Mesure	Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Carif-Oref Provence Alpes Côte d'Azur	Calendrier	2023
Coût total	1 260 000 €	Localisation	Région Provence Alpes Côtes d'Azur
Participation financière	Etat : 1 260 000 € 1 180 000 € au titre des actions hors champs alternance 80 000€ au titre des actions visant à appuyer le développement de l'alternance		

Descriptif et objectifs

Le cadre d'action du GIP "Carif-Oref" s'articule autour de 4 grandes missions :

- collecter l'offre de formation en apprentissage - et professionnelle continue pour les personnes sans emploi - inscrites /non inscrites demandeurs d'emploi.
- analyser les informations et les données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional.
- animer et accompagner au niveau régional la professionnalisation les acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle.
- mettre en œuvre au niveau régional toute autre action en matière d'information sur l'offre de formation qui lui est confiée dans le cadre de ses missions par le préfet de région.

En 2023, le programme d'activité global annuel du CARIF-OREF se compose de 40 chantiers distincts dont 13 chantiers cofinancés Etat/ Conseil régional et 18 chantiers financés par l'État. Il est important de souligner que, en sus des fonds alloués au titre du CPER, l'État finance également le CARIF sur d'autres thématiques : animation de la plateforme "La Place" dans le cadre du PIC, (55k€), dispositif régional d'observation sociale DROS (100k€).

PROJET	Programmation annuelle du Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA) Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mesure	Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	CRIA	Calendrier	2023
Coût total	203 500 €	Localisation	Région Provence Alpes Côtes d'Azur
Participation financière	Région : 61 000 €		

Descriptif et objectifs

Le Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme de la région assure un appui pédagogique et technique aux opérateurs régionaux qui travaillent auprès des publics en situation d'illettrisme, qui maîtrisent peu ou mal la langue française ou rencontrent des difficultés avec les savoirs fondamentaux et les compétences clés.

Les objectifs de la programmation sont l'information, la documentation, la professionnalisation, le conseil et l'observation-diagnostic des particuliers mais surtout des professionnels. Son activité a permis, notamment, pour l'année 2023 :

- d'informer sur l'offre de proximité auprès de 9600 personnes via son site internet,
- de recueillir 102 appels téléphonique sur la plateforme d'information,
- de réaliser 5 ressources audio-visuelles multimédia,
- de diffuser 10 lettres mensuelles du CRIA auprès de 1709 abonnés
- d'organiser 14 jours d'animation pédagogiques accueillant 71 participants,
- de créer trois groupes de travail à destination des 82 participants.

PROJET	Informier sur les métiers et les formations - Séquences en milieu scolaire	Mesure	Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux
	Appel à Projet " Rencontre ton métier" (Axe1)	Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Associations	Calendrier	2023
Coût total	299 500 €	Localisation	Région Provence Alpes Côtes d'Azur
Participation financière	Région : 86 500 €		

Descriptif et objectifs

L'axe 1 d'intervention vise à encourager des projets innovants permettant l'information sur les métiers à destination des publics jeunes en proposant des actions de découverte des métiers porteurs d'emploi (métiers en tension, métiers émergents, métiers à image négative) mais aussi favorisant la mixité dans la représentation des métiers et le devenir des métiers « verts et verdissants ».

En 2023, l'appel à projet "Rencontre ton métier" mis en œuvre par la Région a permis de soutenir 15 actions pour un montant total de 288 500 € dont 86 500 € dans le CPER. Ces actions ont permis de sensibiliser plus de 15 000 jeunes (collégiens, lycéens, apprentis et étudiants) sur tout le territoire régional.

PROJET	Informier sur les métiers et les formations - Soutien aux manifestations emploi, formation, orientation et informations sur les métiers Appel à Projet " Rencontre ton métier" (Axe2)	Mesure	Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Associations, branches professionnelles, consulaires, partenaires sociaux, groupements d'entreprises, établissements publics, collectivités territoriales	Calendrier	2023
Coût total	299 500 €	Localisation	Région Provence Alpes Côtes d'Azur
Participation financière	Région : 213 000 €		

Descriptif et objectifs

En 2023, l'axe 2 de l'appel à projets « Rencontre ton métier » a permis de financer 16 porteurs de projets pour un montant total de 266 000 € dont 213 000 € au titre du CPER. Ces manifestations, en présentiel ou en digital, permettent aux élèves d'approfondir leur connaissance sur les métiers, notamment des métiers émergents et les formations.

D'envergure communale, intercommunale, départementale, voire régionale, ces manifestations facilitent la rencontre avec les acteurs de l'emploi du territoire, la connaissance des offres d'emplois et la possibilité de candidater auprès des entreprises présentes. En valorisant une relation directe entre les demandeurs d'emplois, les salariés et les entreprises implantées localement, les forums et salons thématiques « emploi » organisés sur le territoire régional représentent une plateforme de mise en réseau efficace. Ils constituent ainsi une réelle opportunité pour les entreprises et les candidats en recherche d'emploi.

Enfin, sous un format plus participatif et interactif, ces salons proposent également des ateliers pratiques et des conférences thématiques.

PROJET	Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Mesure	Favoriser l'égalité professionnelle
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Associations, entreprises, consulaires	Calendrier	2023
Coût total	474 500 €	Localisation	Région Provence Alpes Côtes d'Azur
Participation financière	Région : 146 000 € Etat : 328 500 €		

Descriptif et objectifs

L'appel à projets "promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes" a pour objectif de dynamiser les démarches d'accès à l'emploi des femmes, en soutenant des actions qui élargissent leur choix d'orientation et luttent contre les représentations stéréotypées. Il se décline en quatre axes prioritaires. La Région intervient sur les axes 1 (mixité des métiers) et 2 (soutien à la création et la reprise d'entreprises par les femmes). L'État intervient conjointement sur ces deux axes et soutient également les actions relatives aux deux axes suivants (accompagnement des femmes en situation de fragilité vers l'emploi et soutien de l'interconnaissance).

En 2023, cet appel à projets a permis de soutenir 23 actions réparties sur le territoire régional afin de sensibiliser les entreprises, les collectivités ainsi que les établissements scolaires à ces enjeux et d'accompagner les femmes vers un champ plus diversifié de filières et de métiers. Elles ont touché tous les publics, de jeunes collégiennes, lycéennes, étudiantes, apprentis, à des femmes demandeurs d'emploi, en reconversion professionnelle ou souhaitant devenir entrepreneur.

PROJET	EGALIPRO : l'égalité professionnelle à tous les niveaux (volet entreprises)	Mesure	Favoriser l'égalité professionnelle
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Calendrier	2023-2025
Coût total	488 780€	Localisation	Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Vaucluse, Alpes de Haute Provence
Participation financière	Etat : 35 000 €		

Descriptif et objectifs

Le projet Egalipro en région PACA a pour objectif général de favoriser l'insertion durable des femmes en situation de fragilité dans le monde du travail, en les accompagnant à l'élargissement de leurs choix professionnels et en favorisant leurs conditions d'accueil au sein des entreprises. Egalipro vise à accompagner les femmes via une approche globale pour lever les freins spécifiques et développer leurs réseaux professionnels (action 1).

Le projet vise également à sensibiliser des entreprises et des professionnels de l'accompagnement aux questions d'égalité professionnelle femmes-hommes, de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) et de repérage des violences conjugales (action 2). La plus-value d'un accompagnement vers l'emploi par les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles est de partir des aspirations de la participante et l'aider à construire son projet professionnel, en montrant tous les choix qui s'offrent à elle, et ne pas l'inciter à chercher dans un domaine précis.

Les femmes doivent pouvoir prendre conscience de la valeur de leurs compétences applicables à des métiers auxquels elles n'auraient pas pensé spontanément.

2023

PROJET OSE ! Le cercle business des entrepreneures	Mesure Favoriser l'égalité professionnelle
	Sous-mesure



 CCI Paca

Maître d'ouvrage	Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence	Calendrier	2023-2024
Coût total	84 400 €	Localisation	Région Provence Alpes Côtes d'Azur
Participation financière	Etat : 12 000 € (BOP 137)		

Descriptif et objectifs

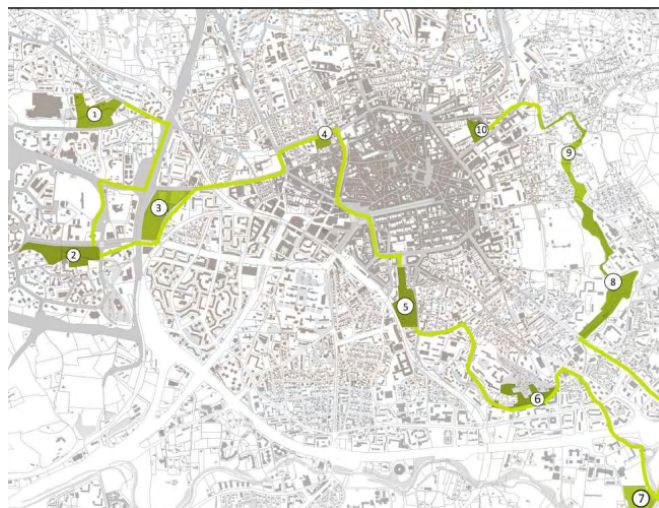
Le Forum « OSE ! Le Cercle Business des Entrepreneures » est un événement dédié aux femmes qui entreprennent, qu'elles soient porteuses de projet ou dirigeantes d'entreprise. L'objectif : les aider à booster leur projet, trouver des financements, développer leur entreprise et renforcer leur réseau.

Il s'agit d'organiser un événement pour permettre, sur une même journée, la rencontre d'acteurs locaux afin de sensibiliser, informer et répondre aux besoins des porteuses de projet et dirigeantes d'entreprises (conférences, ateliers thématiques, RDV BToB, séances de networking et des conseils personnalisés).

PROJET Rénovation et végétalisation des parcs de la ville d'Aix en Provence

Mesure Métropole Aix Marseille Provence

Sous-mesure



Maître d'ouvrage

Commune d'Aix en Provence

Calendrier

2022-2026

Coût total

9 519 005 €

Localisation

Aix en Provence (13)

Participation financière

Région : 1 500 000 €

Descriptif et objectifs

La Ville d'Aix-en-Provence est engagée de manière très concrète dans la lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre, elle souhaite aussi rénover l'ensemble de ces parcs devenus trop vieillissants. Les sites concernés sont notamment les parcs Saint-Mitre, Gilbert Vilers, de la Bastide, du Jas de Bouffan, Jourdan, des collines de Cuques, Christine Bernard, Roc fleuri, Rambot ainsi que le jardin du Pavillon Vendôme et la promenade de la Torse.

Le but est de :

- Renforcer le phénomène d'îlots de fraîcheur
- Inscrire ces rénovations dans les trames vertes et bleues développées par la Ville ;
- Préserver et valoriser l'environnement ;
- Respecter les sols et tirer bénéfice de leur rôle pour le développement des plantations ;
- Préserver les ressources en eau et favoriser la biodiversité faune/flore ;
- Veiller à la qualité et à la provenance des végétaux, matériaux et mobilier
- Veiller à ce que les sites soient accessibles à tous.

PROJET	Généralisation du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire métropolitain	Mesure	Métropole Aix Marseille Provence
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Métropole Aix Marseille Provence	Calendrier	2023-2026
Coût total	11,53 M€	Localisation	Marseille (13)
Participation financière	Région : 0,5 M€ Etat : Fonds vert		

Descriptif et objectifs

Le tri à la source des biodéchets repose sur deux axes : le renforcement des opérations de gestion de proximité et la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires, principalement par apport volontaire et également via des points de regroupement pour les résidences qui ne disposent pas de jardins ou d'espaces verts pour des composteurs partagés. Le projet vise à desservir plus de 275 000 foyers grâce à la gestion de proximité et environ 553 000 foyers par la collecte séparée des déchets alimentaires. Les actions prévues permettront d'éviter 11 500 tonnes par an grâce à la gestion de proximité et environ 33 200 tonnes grâce à la collecte séparée en apport volontaire. Au total, environ 45 000 tonnes de déchets seront valorisées en matière organique, soit 7 % de la production annuelle sur le territoire. Les équipements retenus sont des composteurs de proximité et individuels et du matériel de collecte séparée. Compte tenu de l'importance de la Métropole en termes de population et de tonnages de déchets, le déploiement du tri à la source sur ce territoire est essentiel pour atteindre les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

PROJET Cézanne 2025 : rénovation du domaine du Jas de Bouffan

Mesure Métropole Aix Marseille Provence

Sous-mesure



Maître d'ouvrage

Commune d'Aix en Provence

Calendrier

2022-2025

Coût total

9 394 952 €

Localisation

Aix en Provence (13)
(Jas du Bouffan)

Participation financière

Région : 1 878 990 €

Descriptif et objectifs

Dans le cadre de Cézanne 2025, événement tout à fait exceptionnel, au cours duquel les œuvres de Cézanne vont revenir du monde entier pour être présentées sur leur lieu d'origine, la commune souhaite remettre en valeur le domaine du Jas de Bouffan, entièrement restauré et réouvert au public. Demeure familiale durant 40 ans, celui-ci est le site cézannien par excellence. La propriété se compose d'une bastide de style provençal datant de fin XVII / début XVIII, classée "monument historique", de deux étages sur rez-de-chaussée. Le parc arboré est composé de spécimens centenaires, avec pièces d'eau et fontaines, d'un bassin et d'une orangerie.

Il s'agit de soutenir :

- la construction d'un bâtiment d'accueil et d'un auditorium
- la restauration de la bastide, de la ferme, de l'orangerie, du bâtiment du gardien
- l'aménagement du parc

L'ensemble de l'opération vise un label Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM), niveau argent : label remarquable car il sera expérimental du fait de sa réalisation sur des bâtiments patrimoniaux.

PROJET	Extension / Création d'un nouveau bassin sur le site de l'Arbois Bassin B4 - Phase n°1	Mesure	Métropole Aix Marseille Provence
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Métropole Aix Marseille Provence	Calendrier	2023
Coût total	4 012 014 €	Localisation	Aix en Provence (13) Site de l'Arbois
Participation financière	Etat : 1 040 000 €		

Descriptif et objectifs

Afin de garantir un exutoire de proximité pour les déchets produits sur son territoire, la Métropole Aix Marseille Provence souhaite poursuivre l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois, via l'aménagement d'un nouveau casier (le casier B4), en grande partie en rehausse du casier B2 existant.

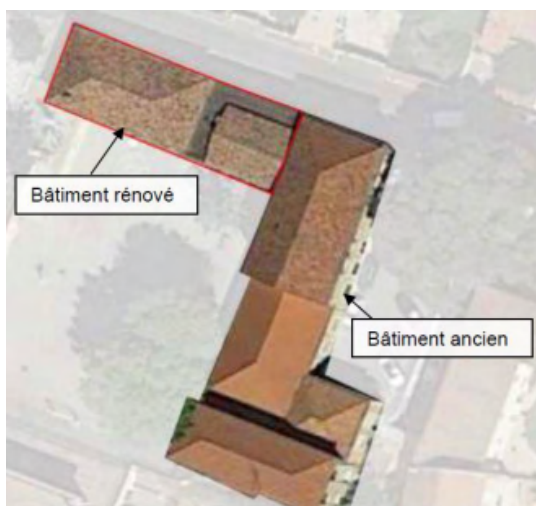
Cette opération permettra de prolonger l'autorisation d'exploiter jusqu'en 2038. Il s'agit de la 1ère phase des travaux d'extension d'une durée de 4 ans, alors que la durée totale des travaux s'étale jusqu'en 2038.

Les 10 000 tonnes de déchets traités chaque mois sur le site de l'Arbois sont depuis 2010, en partie valorisés sous forme de biogaz, issu de leur fermentation.

PROJET Rénovation énergétique de cinq bâtiments communaux à Ollioules

Mesure Métropole Toulon Provence Méditerranée

Sous-mesure



Maître d'ouvrage

Commune d'Ollioules

Calendrier

2024-2025

Coût total

1 992 855 €

Localisation

Ollioules (83)

Participation financière

Région : 532 500 €

Descriptif et objectifs

Suite à des audits énergétiques sur 5 bâtiments communaux actuellement très énergivores, la Ville d'Ollioules démarre la rénovation de ces constructions. Cette opération bénéficiera auprès de l'ensemble des usagers et permettra à la Ville de faire une baisse de consommation allant de 48 à 75 %.

Les bâtiments concernés sont :

- l'école maternelle les Oliviers sise 8 rue Arnaud Beltrame ,
- l'école élémentaire le Château sise 3 chemin du Vallon ,
- l'école élémentaire Leï Marrounié sise 45 chemin du Vallon,
- le complexe sportif Aldo Piemontesi sis 34 allée des Bleuets,
- le Tennis Municipal Ollioulais sis 568 Route de la Gare.

Les travaux engagés porteront sur l'isolation des murs et des toitures, la généralisation des éclairages LED, la production solaire photovoltaïque, la ventilation des espaces, le changement des systèmes de chauffage et le remplacement des menuiseries

PROJET Extension du Jardin des Lices à Toulon

Mesure Métropole Toulon Provence Méditerranée

Sous-mesure



Maître d'ouvrage

Toulon Provence Méditerranée

Calendrier

2023 - 2025

Coût total

2 917 000 €

Localisation

Toulon (83)

Participation financière

Région : 583 400 €

Descriptif et objectifs

Le projet vise à créer un aménagement paysager favorisant le développement de la nature en ville tout en améliorant la qualité de vie des Toulonnais. Il concerne l'extension d'un jardin, îlot de fraîcheur et refuge de biodiversité en plein cœur de ville. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une reconquête paysagère d'un site bâti en prolongement du Parc des Lices, visant à placer l'humain et le végétal au cœur du parc, suivant les axes ci-dessous :

- Biodiversité et espaces paysagers, avec un choix des essences adapté
- Désimperméabilisation du site avec la gestion des eaux pluviales
- Mobilité douce et desserte

L'opération consiste à détruire 6 bâtiments administratifs désaffectés (propriété de la collectivité) afin de créer un aménagement paysager favorisant les déplacements en mode doux et la mise en place d'un écoparking. La préservation des arbres de haute tige, la plantation de massifs végétalisés, la mise en place de mobilier urbain permettront d'apporter un confort estival aux usagers tout en préservant un espace remarquable, réservoir de biodiversité.

Le projet se situe à proximité du centre-ville et du pôle d'échange multimodal (gare routière-gare ferroviaire)

PROJET

Construction d'un pôle de réemploi et de valorisation des déchets - La Seyne sur Mer

Mesure

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Sous-mesure**Maître d'ouvrage**

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Calendrier

2024

Coût total

2 750 800 €

Localisation

La Seyne sur Mer (83)

Participation financière

Etat : 1 500 011 €

Descriptif et objectifs

Ce projet a pour objectif de remplacer la déchèterie existante devenue trop exiguë depuis l'accroissement de la population de la Seyne sur Mer.

Le nouveau site permettra d'assurer les missions classiques d'une déchèterie mais également les missions relatives au réemploi et la valorisation des déchets. En effet, le site abritera la ressourcerie de la Métropole (zone de 1500 m²).

Le financement de ce projet permettra à la Métropole Toulon Provence Méditerranée de proposer un service public adapté à l'accroissement de la population et d'atteindre les objectifs fixés par la loi de la transition énergétique ainsi que ceux fixés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

PROJET

Plan vélo métropolitain
Pistes cyclables Nice-Trinité et le
Centre Administratif Départemental
des Alpes Maritimes (CADAM)

Mesure

Métropole Nice Côte d'Azur

**Sous-
mesure****Maître
d'ouvrage**

Métropole Nice Côte d'Azur

Calendrier

2023-2024

Coût total

3 200 000 €

Localisation

Nice (06)

**Participation
financière**

Région : 800 000 €
Etat : 695 000 €
=> 20 000 € DSIL + 675 000 € Fonds vert

Descriptif et objectifs

La piste Nice-Trinité reliera la route de Turin au boulevard Suarez en passant par le boulevard Riba-Roussa et le boulevard De-Gaulle. Elle reliera les communes de Nice et de la Trinité.
La piste du Centre Administratif Départemental des Alpes Maritimes reliera la rive gauche du Var au boulevard du Mercantour.
L'aménagement des deux pistes cyclables prévoit des travaux de voirie, de la signalisation horizontale et verticale, l'acquisition d'équipement et de mobilier urbain. Le projet prévoit aussi des dépenses de génie civil et des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales.

PROJET	Prolongement de la promenade du Paillon Phase 2	Mesure	Métropole Nice Côte d'Azur
		Sous-mesure	



Maître d'ouvrage	Métropole Nice Côte d'Azur	Calendrier	2023 - 2025
Coût total	25 000 000 €	Localisation	Nice (06)
Participation financière	Région : 10 000 000 € Etat : 1 500 000 € (Fonds vert)		

Descriptif et objectifs

La phase 2 de l'aménagement de la Promenade du Paillon vise à déployer vers le nord la trame verte initiée par la première phase qui a permis la réalisation d'un grand parc urbain, de la mer au Théâtre National de Nice.

Le projet consiste ainsi à poursuivre l'aménagement de l'axe paysager de la promenade du Paillon jusqu'aux quais du fleuve, et à renforcer les perméabilités entre l'hypercentre, quartier du Port, et les quartiers Est de la ville :

- en poursuivant la coulée verte,
- en complétant les trames vertes réalisées en 2019 ou en cours de réalisation
- en aménageant des espaces publics de qualité et apaisés,
- en valorisant le patrimoine bâti et culturel (MAMAC / Bibliothèque / Palais des expositions).

PROJET Reconstruction d'ouvrages d'art détruits par la tempête Alex
Vallée de la Roya

Mesure

**Sous-
mesure**



**Maître
d'ouvrage**

Département des Alpes Maritimes

Calendrier

2022-2024

Coût total

20 M€

Localisation

Vallée de la Roya (06)

**Participation
financière**

Région : 5 M€
Etat : 6 M€

Descriptif et objectifs

L'opération concerne les travaux de reconstruction des ouvrages d'art détruits par la tempête et/ou à construire pour rétablir la continuité des infrastructures routières.

Ces opérations sont concentrées dans la vallée de la Roya, sur des infrastructures détruits par la tempête :

- RD 6204 - Pont du Cairos sur la commune de Saorge y compris travaux de rétablissement provisoire
- RD 6204 - Pont d'Ambo sur la commune de Saorge y compris travaux de rétablissement provisoire
- RD 6204 – Ouvrage hydraulique de la Ceva sur la commune de Fontan
- RD 6204 - Pont des 14 arches sur la commune de Tende
- RD 6204 - Pont du Bourg neuf sur la commune de Tende
- RD 91 – Soutènement et galerie para

Ce document a été réalisé par :

